

FRAMBOUHANS



Frambouhans

et la municipalité

Édito du maire	p 3
État civil	p 5
Commission finances	p 6
Groupe Scolaire AZELVANDRE	p 8
Commission vie scolaire et périscolaire	p 10
Commission déneigement	p 11
Commission urbanisme	p 12
Commission bâtiment et patrimoine	p 17
Commission forêt et cadre de vie	p 20
Commission vie associative et culturelle ...	p 25
Le p'tit mag	p 28
Bibliothèque municipale	p 30

et les associations

Les petits écoliers	p 33
GAF	p 36
Anciens combattants	p 42
Communauté chrétienne	p 44
ASF	p 48
Club de l'amitié	p 50
Les ailes de la cendrée.....	p 52
Muppet's band	p 52
ACCA	p 53

et ailleurs

MARPA	p 55
CCPM	p 56
PNR	p 58
Calendrier OM	p 60
ADMR	p 61

et son histoire

Il y a 100 ans	p 63
----------------------	------

et les infos pratiques

Infos pratiques	p 75
Inscription sur la liste électorale	p 75
Location des salles	p 76
Questions fréquentes	p 79
Numéros utiles	p 80



Édito du maire

Chères habitantes, chers habitants,

Le mois de décembre, avec ses fêtes de fin d'année, est synonyme de moments de joie et de retrouvailles pour de nombreuses familles. Dans un contexte où l'actualité peut souvent sembler pesante et incertaine, ces instants de partage et de convivialité seront l'occasion de puiser de l'énergie et de la chaleur humaine auprès de nos proches. Plus que jamais, ces fêtes nous rappellent l'importance de la solidarité, de l'espoir et des liens qui nous unissent.

À l'occasion de chaque fin d'année, le bulletin communal a pour objectif de vous offrir un aperçu humain et proche de la vie municipale, qui, dans le tourbillon de nos vies quotidiennes, peut parfois sembler un peu éloignée. L'équipe municipale, ainsi que l'ensemble des agents municipaux, œuvrent sans relâche – parfois dans l'ombre, parfois de manière plus visible – mais toujours avec une même vocation : celle de contribuer au bien-être collectif et à la vitalité de notre village.

Conformément à nos engagements, nous souhaitons adapter notre village aux enjeux du présent, répondre à vos besoins, quel que soit votre âge, et vous associer aux grands projets de transformation de notre commune. Ce bulletin est l'occasion de faire un point sur les aménagements récents ou à venir.

Une étude est actuellement en cours pour la création de voies douces dans la rue de la Velle et la rue du Fort Chabrol, afin de sécuriser l'accès piétons. Le bâtiment abritant le P'tit Mag et un logement communal sera entièrement rénové pour améliorer son isolation thermique et lui redonner un coup de neuf. De plus, l'année 2025 marquera la réalisation de l'Aire Terrestre Éducative, un projet en collaboration avec les enfants des classes de CM1 et CM2 du Groupe Scolaire.

Ces chantiers débiteront dès le printemps et pourraient occasionner quelques désagréments pour les usagers habituels de ces espaces. Bien que ces inconvénients soient temporaires, ils sont essentiels pour l'amélioration et l'adaptation de notre cadre de vie. Je suis convaincu que vous comprendrez l'importance de ces projets pour notre avenir commun.

On parle souvent de richesse économique, mais il est essentiel de se rappeler que la véritable richesse réside avant tout dans l'humain. Celle-ci se manifeste particulièrement au sein des associations, où l'engagement et la solidarité sont palpables et vivants.

Le Festival Framboucan, qui s'est tenu en juillet dernier, a une fois de plus révélé la vitalité de notre commune. Il témoigne de la présence active de nos forces vives, ces hommes et ces femmes qui consacrent généreusement leur temps au service des autres. Ce sont eux qui, au quotidien, rendent notre communauté plus solidaire et dynamique. C'est pourquoi je tiens à exprimer toute ma gratitude à l'égard de tous les bénévoles des associations locales, sans qui ces événements et initiatives ne seraient pas possibles. Leur nombre est impressionnant, et leur engagement est un véritable moteur pour notre territoire.

Frambouhans est une belle histoire que nous continuerons à écrire ensemble en 2025. Vous pouvez compter sur mon engagement, ainsi que sur celui de mes collègues élus, un engagement porté par notre passion commune pour notre village et ses habitants.

Fidèlement vôtre,

Le Maire,
Franck VILLEMMAIN

FRAMBOUHANS



et la municipalité

ÉTAT CIVIL



Naissances

20/01/2024 Lyzio KOHLER
02/06/2024 Soann et Lyam PAPILLON
29/07/2024 Esteban GHETTINI
13/10/2024 Lya VERONIQUE
21/11/2024 Ivan PARRAT

Mariages



16/02/2024 BULIARD Thomas
et LANTHERMANN Laura
09/03/2024 RECEVEUR Olivier
et BARTHOULOT Émilie
26/07/2024 EGLOFF Jérémy
et GIRARDET Jennifer
02/11/2024 AUBRY David
et BILOA Gertrude



Décès

10/01/2024 JACOULOT Annie (née GARNACHE-CREUILLOT)
28/01/2024 VIENOT Madeleine (née EPENOY)
02/03/2024 DEVITORRI André
05/03/2024 JACOULOT Marcelle (née VURPILLAT)
15/04/2024 VUILLIN Paul
24/04/2024 LAB Nathalie
16/07/2024 PETIT Christiane (née LAB)
27/10/2024 DUBOIS Pierre

Recensements



GASNER Jules né le 19/02/2007
JACQUOT Jéhanne née le 15/06/2007
CUENOT Morgan né le 27/06/2007
JOURNOT Louane née le 01/02/2008
OUGIER Camille née le 15/02/2007
MOCHEL Mathys né le 25/04/2008
PERRET Rayan né le 11/07/2008
MIRTHA Yasser né le 22/07/2007
MAGRI Hugo né le 03/04/2008

COMMISSION FINANCES

Responsable : Franck VILLEMAIN

Titulaires :

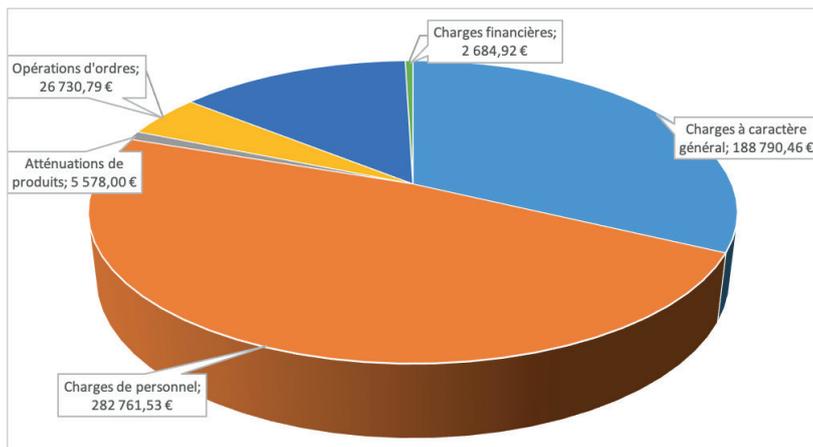
- Jérôme CHEVALIER
- Emilie OUDOT
- David PRETRE

Finances

Un budget est un document de référence dans lequel est prévue et autorisée les recettes et dépenses ; le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être tenue d'un budget au sein d'une famille.

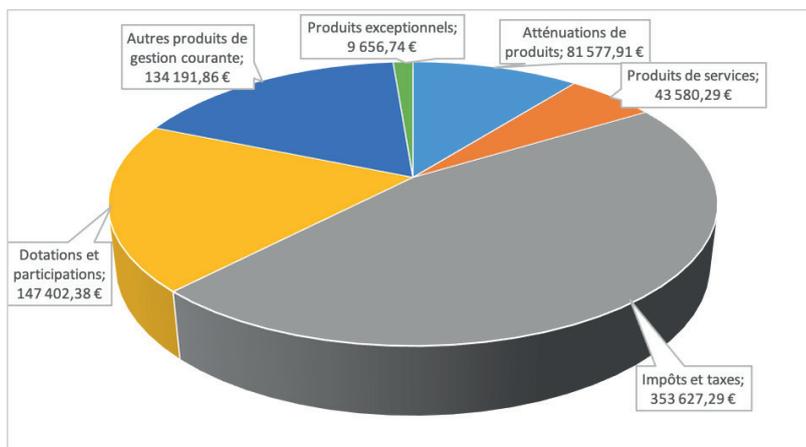


Dépenses de fonctionnement pour l'année 2023



Charges à caractère général : eau, électricité, fournitures administratives, fournitures pour l'entretien des bâtiments et de la voirie, taxe foncière, assurances, ordures ménagères, combustibles, carburants,
Charges de personnels : salaires et cotisations des 12 agents employés communaux,
Atténuations de produits : versement au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources),
Autres charges de gestion courante : indemnités d'élus, participation au Service D'Incendie de Secours du Doubs, subventions aux associations, frais de scolarité des enfants de Frambouhans scolarisés à l'extérieur de la commune,
Charges financières : intérêts d'un emprunt restant sur la commune,
Charges exceptionnelles : intérêts moratoires, secours et dots.

Recettes de fonctionnement pour l'année 2023



Atténuations de produits : remboursement sur emploi aidé, remboursement suite à maladie des agents,
Produits de services : facturation du service périscolaire aux parents, location des terrains communaux aux agriculteurs, droit de place, ...
Impôts et taxes : taxe d'habitation, taxe foncière, Taxe sur l'électricité, frais de mutation, ...
Dotations et participations : dotation d'état, participation des communes voisines pour les frais de scolarité,
Autres produits de gestion courante : revenus des locations des 5 appartements communaux et des salles des fêtes, Excédent du budget forét,
Produits exceptionnels : reversement des assurances suite à des déclarations.

Les finances des communes sont-elles mises à mal ?

Les finances de l'État étant ce qu'elles sont, et la Cour des comptes montrant du doigt les communes de France quant à leur gestion des deniers publics, les élus des collectivités sont obligés de se défendre auprès de leurs administrés. Sachez que la Direction Générale des Finances Publiques contrôle l'intégralité des budgets des communes de France.

A travers ce bulletin communal, il nous semble important de vous démontrer la problématique que rencontrent les collectivités. Vous trouverez ci-dessous les chapitres les plus importants des dépenses et recettes du budget communal depuis 4 ans.

Dépenses :

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL			
2020	2021	2022	2023
144 357,12 €	159 267,21 €	177 255,42 €	188 790,46 €

CHARGES DE PERSONNEL			
2020	2021	2022	2023
278 496,63 €	253 872,72 €	252 563,88 €	282 761,53 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
2020	2021	2022	2023
66 708,37 €	68 209,97 €	72 305,95 €	80 799,38 €

Recettes :

DOTATIONS D'ÉTAT			
2020	2021	2022	2023
110 153,67 €	111 517,82 €	113 732,56 €	111 687,00 €

IMPÔTS ET TAXES			
2020	2021	2022	2023
320 365,30 €	322 727,05 €	353 373,68 €	353 627,29 €

Conclusion

Malgré la maîtrise des budgets de fonctionnement, nous pouvons constater que l'évolution des recettes n'est pas proportionnelle à celle des dépenses. En 4 ans, en prenant les principaux chapitres constituant le budget, nous constatons une hausse des recettes de 34 795,32 €, mais une hausse des dépenses à hauteur de 62 789,25 €, d'où une perte de capacité d'investissement de 27 993,93 €.

Malgré ces chiffres inquiétants pour notre commune, nous restons optimistes pour l'avenir grâce à un taux d'endettement relativement faible. Cette gestion communale, en bon père de famille, permettra à la commune de poursuivre ses investissements pour garantir le bien vivre à Frambouhans !!!

GROUPE SCOLAIRE AZELVANDRE

Chers parents, chers habitants de Frambouhans,

J'ai le plaisir de vous adresser quelques nouvelles concernant notre établissement et nos élèves.

Cette année, nous accueillons 104 élèves. Bien que nous constatons une légère baisse par rapport aux années précédentes, nous restons déterminées à offrir à chaque enfant un environnement d'apprentissage stimulant et bienveillant. Je suis ravie de vous informer que notre équipe pédagogique est stable, même si nous avons récemment fait nos adieux à Sylviane Pumpel, notre ATSEM, qui est partie en retraite après de nombreuses années de service auprès des enfants. J'ai beaucoup apprécié travailler avec elle ; toujours souriante et soucieuse des autres, elle a marqué de nombreux esprits. Nous avons le plaisir d'accueillir Céline Musy, qui a pris sa relève et s'est bien intégrée à notre équipe.

L'année scolaire a bien démarré et nous avons déjà pu constater l'engagement et l'enthousiasme de nos élèves. Parmi les nombreuses activités pédagogiques mises en place, toutes les classes de l'école ont participé à un cross solidaire au profit des Restos du Cœur en octobre. De plus, tous les élèves sont inscrits aux dispositifs «École et cinéma» et «Les maternelles au cinéma». Chaque classe aura également la chance d'assister à un spectacle de «Côté cour». Il est important pour nous d'offrir aux enfants de belles découvertes culturelles et de construire ainsi une culture commune.

Nous avons également organisé notre traditionnelle fête de Noël le 14 décembre, avec l'aide des représentants de parents d'élèves et de la municipalité. C'est toujours un moment attendu où les enfants sont ravis de présenter leur travail aux parents.

Cette année, nous axons notre projet autour du thème de la forêt, avec une rencontre prévue en fin d'année avec l'école des Ecorces pour partager nos découvertes.

Les activités ne s'arrêtent pas là ! Nous participerons également à des ateliers scientifiques pour éveiller la curiosité de nos élèves. De plus, les classes d'élémentaire auront l'opportunité de partir trois jours en voyage, explorant le thème «Seigneurs et châteaux forts», une expérience qui promet d'être à la fois éducative et mémorable.

Nous tenons à remercier tous les parents qui participent toujours quand on les sollicite. Votre implication est essentielle pour le bon fonctionnement de notre école. Vos idées et vos suggestions contribuent à renforcer le lien entre l'école et les familles, et nous vous encourageons à continuer à vous impliquer dans la vie scolaire.

À l'aube d'une nouvelle année, je tiens à adresser mes vœux les plus chaleureux à tous les élèves, parents, membres de notre équipe éducative et habitants de Frambouhans. Que 2025 soit synonyme de joie, de réussite et de belles découvertes pour chacun d'entre vous. Puisseons-nous continuer ensemble à faire de l'école Azelvandre un lieu d'épanouissement et de convivialité.

Bonne année 2025 à tous !

Cordialement,
Isabelle Jacquot
Directrice de l'école primaire Azelvandre





LE PÉRISCOLAIRE

Depuis sa création, il y a 16 ans, il y a eu de nombreux changements :

- De locaux, nombreuses furent les rénovations et travaux pour permettre un accueil toujours plus chaleureux.
- Mais également du personnel. Tout d'abord, Marie Hélène avait eu la lourde tâche de le faire vivre. Et avec une belle réussite, après 7 ans d'exercice, elle laissa sa place pour une année à Aline. Puis ce fut Sabrina qui mit au service sa longue expérience dans le domaine de l'animation auprès des enfants. Mais elle ne fut pas seule durant toutes ces années. Sandra, Myriam, Delphine, tata Ge, Sophie et Martha contribuèrent elles aussi à la pérennité du service périscolaire.

Cette année encore, et pour leur plus grand plaisir, les enfants ont retrouvé à la rentrée, Sabrina et Maxime.

La fréquentation ne tarit pas. Comme on le constate au traditionnel pique-nique de fin d'année scolaire où 50 enfants se sont retrouvés dans la salle des fêtes, faute de mauvais temps. Pour un repas convivial et joyeux ponctué des jeux en tous genres.

Sans oublier, les temps forts durant l'année avec le repas de Noël et la projection d'un dessin animé, et la semaine du goût qui permette la découverte de nouvelles saveurs qu'ils finissent par apprécier. L'éducation au goût est un point fondamental de notre périscolaire et ce rôle est parfaitement rempli par nos animatrices.

En conclusion, notre périscolaire se porte bien. L'ambiance y est agréable et chaleureuse. Les « petits plus » apportés par l'équipe encadrante y sont très appréciés.

Sabrina, Maxime et les enfants, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2025.



COMMISSION DÉNEIGEMENT

Responsable

- Charles MONNET
- Franck VILLEMMAIN

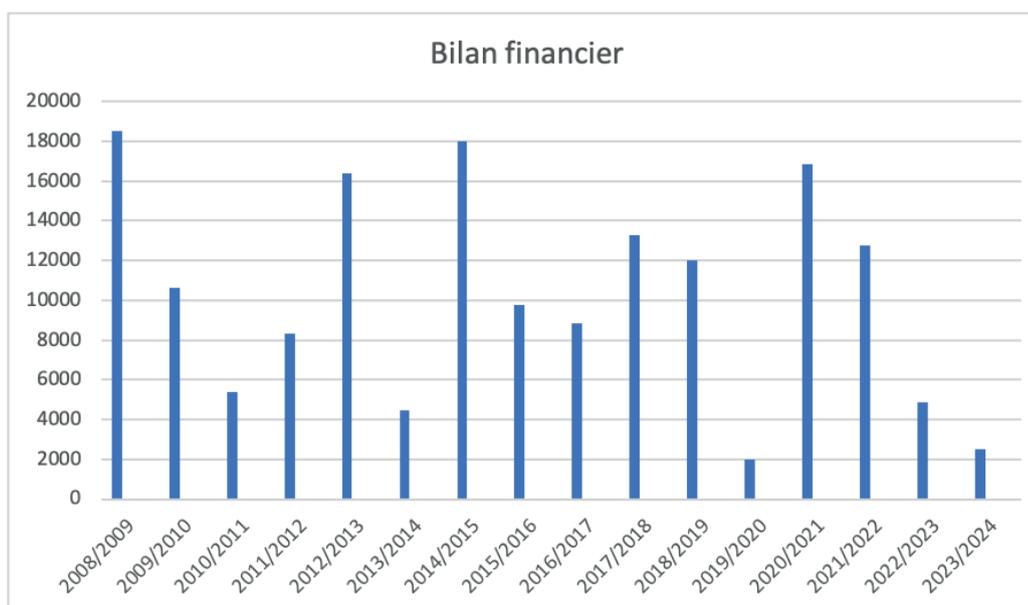
Prestataire

- Entreprise SARL BERNARD Loic et Anthony



Bilan des dernières années :

Vous pourrez apprécier l'histogramme ci-dessous qui nous montre la difficulté de prévoir budgétairement les montants alloués au déneigement de la commune. Le montant concernant l'année 2023/2024 est historiquement bas par rapport aux années normales des hivers précédents.



Saison 2023-2024

Même si le temps du mois de novembre ne nous rassure pas sur la rigueur de l'hiver, nos agents techniques se sont employés à poser les jalons sur les 16 kilomètres de voirie communale afin de faciliter le travail de l'entreprise qui assure le déneigement.

Les trottoirs aux abords des départementales seront déneigés, ainsi que le trottoir de la Grande rue jusqu'à la rue du Stade, dans le but de sécuriser l'accès des élèves au groupe scolaire Azelvandre, ainsi que l'accès des étudiants à l'abris-bus.

La commission rappelle également que la commune peut procéder, par le biais de leurs agents techniques, au déneigement chez les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite vivants seules. Toutefois, seule une trace sera faite depuis la porte d'entrée de leur maison jusqu'à la voie publique.

Une demande doit être formulée auprès du secrétariat de mairie. La commission statuera sur la demande avant de donner réponse.

En espérant un hiver à la hauteur de vos attentes.

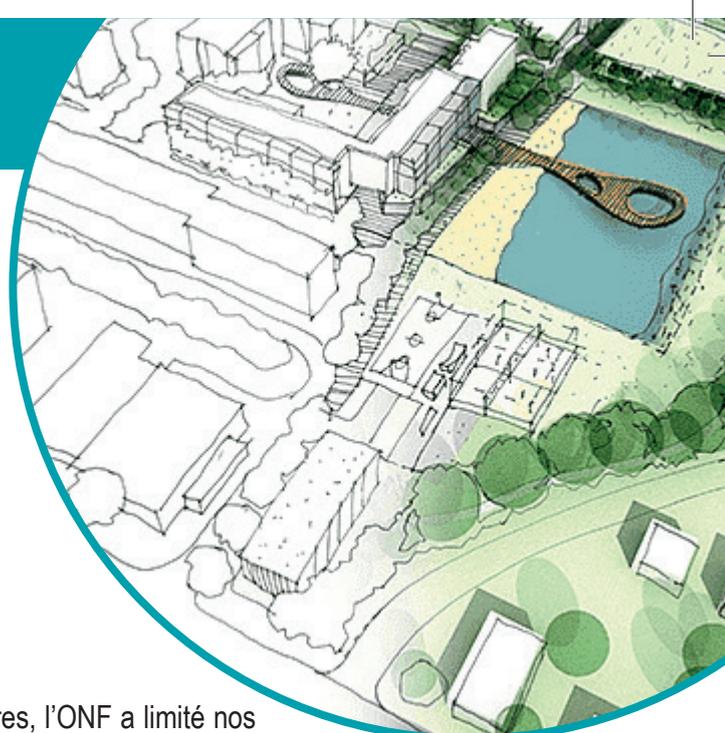


COMMISSION URBANISME

Responsable : Charles MONNET

Titulaires :

- Jean Pierre CALI
- Myriam CAILLE
- Véronique BARTHOULOT



En raison des dégâts liés aux scolytes dans nos exploitations forestières, l'ONF a limité nos volumes de bois de vente pour conserver nos forêts, c'est pourquoi nous revoyons nos dépenses à la raison.

TRAVAUX

Réaménagement et sécurisation de l'extrémité de la rue du Fort Chabrol :

Nous avons pour habitude de réfectionner une portion de voirie par an pour un budget de 15 à 20 K€, par conséquent nous avons décidé de concentrer nos fonds sur la réfection de l'extrémité de la rue du Fort Chabrol.

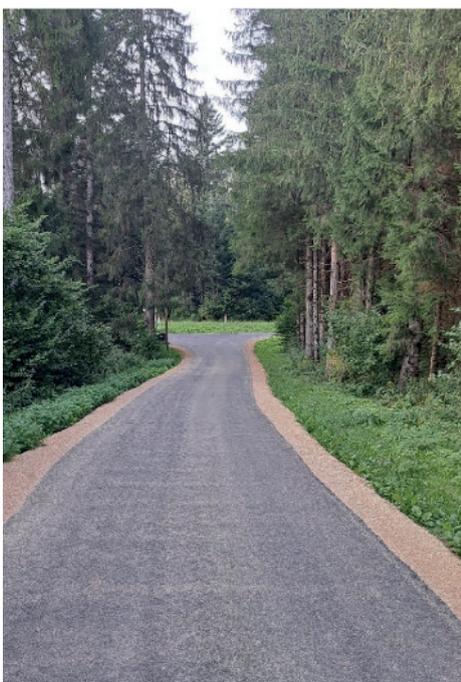
En effet, la finition de ces portions est actuellement en émulsion et chaque année, à la sortie de l'hiver, des nids de poule apparaissent.

C'est pourquoi l'entreprise VERMOT TP, a réalisé les travaux en enrobés à l'automne 2024 à hauteur de 22 260.18 €

Réfection de la voirie au Fort Chabrol



Réfection du chemin Sur les seignes



Réfection du chemin du Nid du crot





Réfection du chemin Sur les seignes

Travaux d'enfouissement des réseaux aériens des rues du Bouleaux, Florimont Laubert et de la Fontenotte

Le conseil municipal a fait le choix de valider le projet avec le SYDED (Syndicat d'Energie du Doubs) pour deux tranches.

La tranche 1 concerne la rue de la Fontenotte et la rue des Bouleaux pour un montant de 278 125 € TTC dont 164 565 € TTC à la charge de la commune.

La tranche 2 concerne la rue Florimont Laubert et la fin de la rue des Bouleaux pour un montant de 259 375 € TTC dont 153 895 € TTC à la charge de la commune.

A ce jour, la tranche 1 est terminée au niveau du génie civil, il reste les réfections en enrobé dans les jours à venir et la dépose des poteaux béton prévue en janvier 2025.

La tranche 2 débutera en février 2025 selon la météo.

Travaux de viabilisation du lotissement « Aux échanges »

Les travaux de viabilisation sont terminés, les dernières maisons devraient sortir de terre courant 2025. Les travaux de finition (bordures et enrobés) seront planifiés pour début 2026.

100 % des parcelles sont déjà réservées ou vendues

SUIVI ET ÉTUDES DES PROJETS

Principaux travaux ou suivis de chantier :

- au mois de mai l'entreprise Franche-Comté Balayage a procédé au balayage des rues pour un coût de 1478.40 € HT ;
- le marquage au sol du village a été réalisé à l'automne 2024 pour un montant de 11510.70 € HT ;
- suivis des travaux de finitions du lotissement « Aux échanges ».
- la CCPM a organisé la campagne de bouchage de trous sur la voirie communale ;
- comme les autres années c'est l'entreprise BILLOT LAILLET qui a fait le fauchage des bords de nos routes pour un montant de 960.00 € HT.

Projets 2025

Les travaux ou études ci-dessous seront proposés au Conseil Municipal selon le budget disponible en 2025 :

- travaux d'enfouissement des réseaux secs aériens tranche 2 sur la rue des Bouleaux et/ou la rue Florimont Lambert et/ou rue de la Fontenotte ;
- des tronçons de voirie communale sont en projet de réfection ;
- une étude pour sécuriser les piétons sur la rue de Velle et la rue du Fort Chabrol est en cours dans le but de l'intégrer au budget 2025 ;
- bouchage de trous avec le concours de la CCPM si cette prestation est reconduite ;
- finitions du lotissement « aux échanges ».

Extinction des éclairages publics :

La commune étudie grandement l'extinction des éclairages publics pour plusieurs raisons et de la manière suivante : Outre le côté économique, les volets écologie et bien-être nous poussent à tendre vers l'extinction des luminaires. Nous avons pour objectif de tester l'extinction des éclairages publics dans une tranche horaire restant à définir au printemps 2025, lors du changement d'heure.

Le questionnaire visant à connaître l'avis de la population sur ce sujet nous donne un retour positif. Résultats du questionnaire au verso.

Campagne de taille de haie :

La municipalité remarque que beaucoup de riverains ne respectent pas la limite de propriété avec la commune. En effet de nombreuses haies dépassent sur le domaine public, ayant pour conséquences :

- une gêne des piétons qui ponctuellement sont obligés de marcher sur la route ;
- un manque de visibilité ;
- une réduction de l'emprise du domaine public.

Par conséquent, merci aux personnes concernées de bien vouloir régulariser la situation, sans quoi la municipalité sera contrainte de procéder à une mise en demeure.

Acquisition d'un utilitaire pour les employés communaux :

Le véhicule TRAFIC RENAULT étant souvent en réparation dû à son âge et de moins en moins adapté aux travaux à réaliser, le Conseil Municipal a décidé de le remplacer et de vendre la remorque pour acquérir un outil plus pratique et polyvalent :

- Un véhicule Citroën Jumper benne avec rehausse paysagère du 10/01/2018 avec 80 000 Kilomètres au compteur pour un montant de 23 000,00 € TTC soit 10166,67 € HT
- la vente de la remorque pour un montant de 2340,00 €



RESULTATS QUESTIONNAIRE ECLAIRAGES PUBLICS FRAMBOUHANS

Si vous devez choisir deux adjectifs pour qualifier ce que vous s'inspire la nuit, quels seraient-ils ?

	Effrayante	Apaisante	Belle	Inconnue	Familière	Sombre		Total
REPONSES	7	37	22	16	10	33		125
POURCENTAGE	5,6	29,6	17,6	12,8	8	26,4		100

Avez-vous déjà entendu parler de pollution lumineuse ?

		Oui		Non		Total
REPONSES		56		18		74
POURCENTAGE		75,7		24,3		100

A quelle fréquence fréquentez-vous les espaces publics la nuit ?

		Souvent		Parfois		Rarement	Total
REPONSES		4		22		49	75
POURCENTAGE		5,3		29,3		65,3	100

Dans quel type d'espace public circulez-vous le plus souvent la nuit ?

	Parcs et jardins	Centre-bourg	Zones résidentielles	Espaces naturels	Hameau	Voiries	Espaces piétons	Total
REPONSES	7	19	18	6	5	33	31	119
POURCENTAGE	5,9	16,0	15,1	5,0	4,2	27,7	26,1	100,0

Selon-vous, les lieux publics que vous fréquentez sont globalement :

	Trop éclairés	Pas assez éclairés		Mal éclairés		Correctement éclairés	Total
REPONSES	19	3		3		48	73
POURCENTAGE	26,0	4,1		4,1		65,8	100

Habituellement, quand avez-vous besoin d'éclairage publics ?

	De la tombée de la nuit à minuit	De minuit à 2h	De 2h à 5h	A partir de 5h	A partir de 6h	Toute la nuit	Je peux m'en passer	Total
REPONSES	36	6	2	7	14	12	16	93
POURCENTAGE	38,7	6,5	2,2	7,5	15,1	12,9	17,2	100,0

Si oui, quel serait l'heure d'extinction le plus adapté ?

	21h	22h	23h	Total l'été	Autres		Total
REPONSES	9	15	25	15	11		75
POURCENTAGE	12,0	20,0	33,3	20,0	14,7		100

L'heure d'allumage le plus adapté ?

	5h	6h		Pas de rallumage		Autre	Total
REPONSES	16	23		21		3	63
POURCENTAGE	25,4	36,5		33,3		4,8	100

Diriez-vous que l'absence d'éclairage influencerait votre usage nocturne de l'espace public ?

		Tout à fait		Un peu		Pas du tout	Total
REPONSES		14		19		36	69
POURCENTAGE		20,3		27,5		52,2	100

A votre domicile, la lumière provenant de l'éclairage public éclaire-t-elle contre votre chambre ?

		Oui		Non		Total
REPONSES		23		50		73
POURCENTAGE		31,5		68,5		100

So oui, comment vous sentez-vous par rapport à cette source de lumière ?

		Elle est rassurante		Elle est gênante		Je n'y fais pas attention	Total
REPONSES		11		11		19	41
POURCENTAGE		26,8		26,8		46,3	100,0

Radar pédagogique :



En 2024 notre radar pédagogique a été installé à différents endroits du village pour étudier au mieux le comportement des automobilistes pour mieux gérer les dispositifs de sécurité.

Nous constatons qu'à l'intérieur du village, les dépassements de la vitesse autorisée sont moins nombreux et surtout moins élevés qu'en périphérie en partie due aux ralentisseurs.

Mais il reste néanmoins du chemin à faire pour que tout le monde respecte le code de la route et que tous nos concitoyens soient en sécurité.

**Charles MONNET et toute la commission voirie urbanisme
vous souhaitent une bonne année 2025**

COMMISSION BÂTIMENT ET PATRIMOINE

Responsable : TOURNIER Thomas

Titulaires :

- CHEVALIER Jérôme
- LAMBERT Ludovic

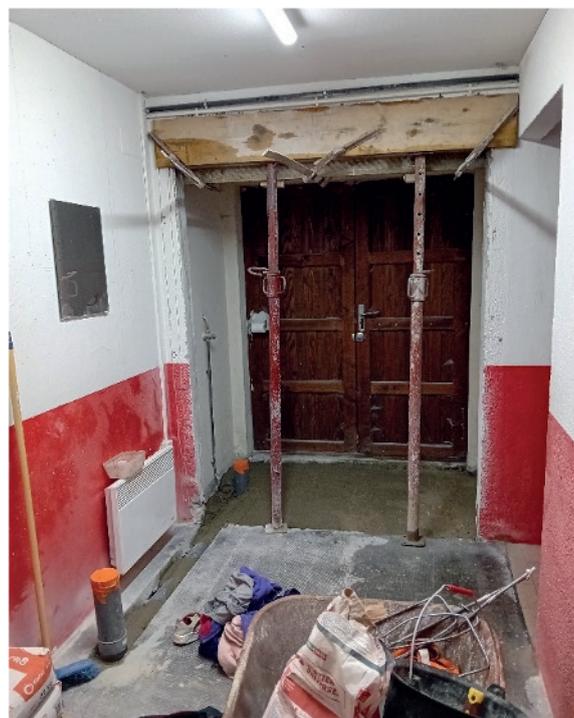
Stade :

La dernière tranche de travaux concernant la mise en accessibilité des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite a débuté cette fin d'année. Il ne restait que le bâtiment du stade à mettre aux normes. Nous devons installer des sanitaires adaptés aux PMR. Dans le but de limiter le coût des travaux, une solution a été trouvée avec les entreprises Relange pour la maçonnerie (4 290 €), Barbalat pour les sanitaires (1 584€) et Bulliard pour les menuiseries (3 582 €). La fin des travaux est prévue pour le premier trimestre 2025. Ce sont nos employés qui se chargeront des finitions (cloison, sol et peinture).

Au fil des années et à cause des aléas climatiques, l'éclairage installé au bord du terrain souffre énormément. En sollicitant des entreprises d'électricité du secteur, nous espérons trouver une solution définitive et ainsi régler ces problèmes au plus vite. Nous remercions les dirigeants du club ainsi que tous les licenciés pour leur patience et leur bienveillance.

Salle des fêtes :

Toujours soucieuse de veiller à nos dépenses énergétiques, la commission a fait le choix de modifier les luminaires de la salle des Tilleuls. Les rampes lumineuses en place dataient de la création du bâtiment dans les années 90. Celles-ci étant beaucoup trop énergivores, le remplacement s'est porté sur des luminaires à LED suspendus. De nouveaux projecteurs ont été installés sur la scène ainsi que des tubes LED dans l'entrée. C'est l'entreprise Develec qui a réalisé ces travaux pour un montant de 5 917 €.



Eglise :

En parallèle du changement des luminaires de la salle des fêtes, le conseil municipal a souhaité modifier l'éclairage extérieur de l'église. Les quatre projecteurs situés en face du monument aux Morts ont été démontés. Aucun modèle récent ne pouvait les remplacer en cas de panne. L'entreprise Devellec a posé deux barres LED au-dessus du porche. Coût de l'ensemble des travaux : 3 736 €.

Suite aux forts coups de vent que nous subissons depuis quelques temps et les nombreuses intempéries, nous avons constaté que le coq installé au-dessus du clocher penchait. A une telle hauteur, il en va de la sécurité de nos administrés de prévoir des travaux. La société Verticad est intervenue pour un premier estimatif avec une nacelle adaptée. Dans le même temps, une remise en état de la couverture s'est avérée nécessaire. Après le rapport des techniciens, les travaux sont beaucoup plus conséquents que prévu. La poutre centrale sur laquelle est hissée le coq et qui traverse une grande partie du clocher est abimée. Le conseil municipal a pris la décision de valider le devis d'un montant de 17 497 €. C'est la même entreprise citée précédemment qui procèdera aux réparations : la dépose de la croix avec nettoyage et remise en peinture, le démontage d'une partie du clocher et la fabrication d'une nouvelle poutre.



P'tit Mag :

Comme nous l'évoquions dans le bulletin municipal 2023, la rénovation énergétique et la mise aux normes du P'tit Mag ainsi que du logement communal va débuter prochainement. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas le nom des entreprises qui réaliseront les travaux.

Elles vont se répartir le travail selon les lots suivants :

- gros œuvre : Démolition du perron de l'entrée - fondation du support pour le nouveau porche du magasin - création d'un banc béton - reprise des enrobés ;
- construction bois : Création du porche du magasin + local poubelle - appentis sur casiers frigo ;
- façade légère : Isolation des façades - pose de bardage claire voie ;
- étanchéité : Sur le porche et appentis - pose de la nouvelle couverture ;
- menuiseries : Changement de toutes les menuiseries ;
- plâtrerie isolation : Mise aux normes incendie de la chaufferie + complément d'isolation dans les combles ;
- électricité : Installation de panneaux photovoltaïques + reprise du tableau électrique ;
- chauffage ventilation : Installation d'une ventilation simple flux + chaudière bois à granulés avec silo.

C'est le cabinet d'architecte SAS Bâtir qui a été choisi pour la maîtrise d'œuvre. L'estimatif de ce projet important avoisine les 550 000 € HT. De nombreux dossiers de subventions ont été montés dans le but de réunir le plus d'aides possibles. Celles-ci pourraient couvrir 70% du montant global. Voici les photos du projet : présence de bardage bois pour rappeler les corps de ferme de la région, mise en place de bois ajouré allié au béton pour un effet moderne, installation de casiers frigo et relais colis, etc ...



Projets 2025 :

Notre commission a déjà quelques projets en tête pour l'année prochaine. En parallèle des travaux conséquents sur le bâtiment du Ptit Mag, nous souhaitons porter notre attention sur :

- l'éclairage du terrain de foot ;
- des travaux pour le grillage et le préau de la cour d'école ;
- des changements de luminaires avec un passage en LED de nos bâtiments.

Pour clore ce bilan, nous souhaitons remercier chaleureusement Gilbert après toutes ces années passées au sein des services techniques de notre commune ! Merci et bonne retraite !

Bienvenue à Fabrice Etignard qui nous a rejoint depuis cet été, suite au départ de Gilbert.

J'adresse personnellement mes remerciements à l'ensemble des employés de notre commune.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2025 !

COMMISSION FORÊT ET CADRE DE VIE

Responsable et délégué PNR et COFOR :

- David CHATELAIN

Membres :

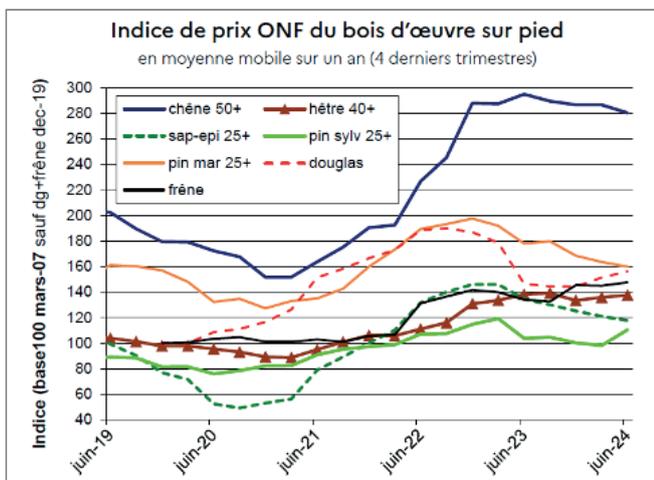
- Thomas TOURNIER (suppléant PNR)
- David PRETRE (suppléant COFOR)
- Véronique BARTHOULOT
- Charles MONNET
- Jean-Pierre CALI



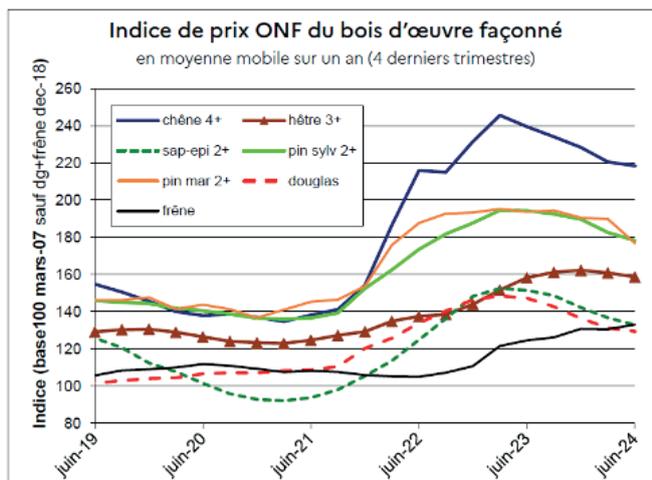
FORÊT

1. MARCHÉ DU BOIS

Malgré un reflux de l'inflation, le marché national du bois se stabilise, mais la situation sanitaire reste très préoccupante dans notre région. Au premier semestre 2024, la baisse de prix du sapin s'est poursuivie, et la faible hausse de l'épicéa sain a été péjorée par le manque d'appétence pour l'épicéa scolyté (malgré des propriétés mécaniques inchangées).



Remarque : « Chêne 50+ » signifie un arbre d'un diamètre minimum de 50 cm, mesuré à 1,30 m du sol.



Remarque : « Chêne 4+ » signifie une grume d'un diamètre médian minimum de 40 cm.

Après le sursis obtenu grâce aux pluies bénéfiques du printemps, les scolytes ont très vite profité des chaleurs brutales de l'été, l'altitude n'étant plus un facteur limitant. Ces événements apportent de nombreuses contraintes d'organisation qui mettent les techniciens forestiers à rude épreuve.



L'année 2025 fera donc une énième fois exception à l'aménagement forestier, mais comme notre commune restant peu touchée nous procéderons à une coupe d'éclaircie en parcelle 15, nécessaire au bon développement des épicéas encore sains.

En complément des bois scolytés, un lot d'environ 300 m³ de gros bois sera également mis à la vente en bloc sur pied (parcelle 16).

2. LES VENTES DE BOIS

PETITS BOIS SCOLYTÉS ET CHABLIS

Comme l'an passé, l'essentiel des petits bois scolytés ont été exploités durant le premier semestre, le bilan de la quatrième convention étant le suivant (Prix HT / TVA 10%) :

Recettes brutes	Charges + frais	Aides perçues	Volume évacué	Recettes nettes	€/M3
34 210.48 €	14830.90 €	0.000 €	616.21 M3	19379.58 €	31.45



Une cinquième convention vient d'être validée pour couvrir les coupes sanitaires de l'année 2025.

Concernant les chablis gros bois, le bilan n'a pas encore été communiqué (Société Mougins des Majors / 260 m3 estimés pour 2024)

VENTES AUX PROFESSIONNELS



La recette du contrat gros bois en parcelle 7 (263.9 m3 – Etat d'assiette 2022) s'élève à 19 760.25€, déduction faite des charges (228.13€) et des frais d'exploitation (Simon Cartier / 7386.72€).

Acquéreur : Scierie Mougins de Miellin (70)

La recette du contrat gros bois en parcelle 12 (240 m3 – Etat d'assiette 2023) s'élève à 19 874.25 € TTC, déduction faite des charges (220.02€) et des frais d'exploitation (Christophe Ruffieux / 6308.65 €).

Acquéreur : Scierie Mougins des Majors de Villers le Lac.

Le lot de 392 m3 en Parcelle 14 prévu à l'état d'assiette 2024 a été acquis par la scierie Brossard en bloc sur pied pour un montant de 24 399.60 € TTC (Vente de Champagnole du 22.05.2024).

VENTES AUX PARTICULIERS

Au printemps nous avons pu profiter de l'abatteuse pour extraire 42 stères en bord de route, et 267 stères supplémentaires ont été cédés cet automne. La recette totale de ces ventes se porte à 9 639.00€ TTC.

En plus de participer à l'aménagement forestier, ces coupes servent d'une part à préparer le reboisement (certains feuillus soudainement isolés risquent de tomber sur les replants), et d'autre part à sécuriser routes, chemins et sentiers suite à un dépérissement élevé ces deux dernières années



A SAVOIR

Professionnels forestiers et affouagistes encourent les mêmes risques et doivent utiliser les mêmes équipements de protection individuelle (EPI). A cet effet, le SDIS 70 a réalisé en partenariat avec l'ONF et les communes forestières, 4 clips de prévention disponibles en ligne sur YouTube™ :

- les accidents de Bûcheronnage - Vidéo n°1 «La coupure» ;
- les accidents de bucheronnage - Vidéo n°2 «La chute d'arbre sur une personne» ;
- les accidents de bûcheronnage - Vidéo n°3 «La chute de branche morte» ;
- les accidents de bûcheronnage - Vidéo n°4 «L'accident de tracteur».

3. UN NOUVEAU PLAN D'AIDES POUR LE RENOUVELLEMENT FORESTIER

Le 30 janvier dernier, le conseil municipal a renoncé au projet de reboisement subventionné via le plan de relance. En effet, cette première campagne d'aides a essuyé les plâtres en démontrant des failles opérationnelles. Les zones à reboiser s'étant largement agrandies et ne collant plus au chiffre inscrit au dossier, nous avons rebondi sur le nouveau plan d'aides « France 2030 » avec le soutien de l'ONF.

Le coût estimé des travaux est de 65 555.00 €, dont 41 847.19 € seront à charge de la commune.

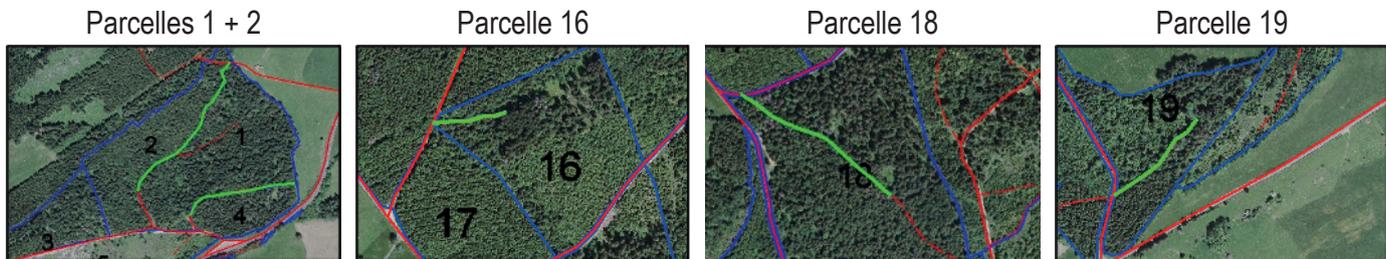
Les essences sélectionnées pour leur adaptabilité au changement climatique combleront les coupes sanitaires réalisées en parcelles 6, 11, 14 et 18 à hauteur de 3.8 ha

DETAIL DES ZONES DE REBOISEMENT AU TITRE DE « FRANCE 2030 »			
Parcelle 6	Parcelle 11	Parcelle 14	Parcelle 18
Pin laricio Corse	Pin sylvestre	Chêne sessile	Pin noir Autriche +Alisier Tormalin
0.60 ha	0.44 ha	0.50 ha	2.26 ha

Concernant la parcelle 9, nous avons choisi de miser sur la régénération naturelle dont l'ampleur rassurante est observable autour des sentiers forestiers du Crôtot

4. TRAVAUX FORESTIERS

Cette année, les travaux ont consisté à dégager manuellement les plantations en parcelles 5 (2.1 Ha) et 11 (0.45 Ha), ainsi qu'à repeindre le périmètre parcellaire de la parcelle 8. Estimés par l'ONF à 3750.78€ TTC, ils ont été réalisés en intégralité par les employés municipaux. Après les plantations « France 2030 », de nouveaux secteurs s'ouvriront à ces entretiens (subventionnés la première année).



CADRE DE VIE

1. FLEURISSEMENT



Cette année encore, le fleurissement a été confié aux entreprises « Les Paysages Fleuris » (954.00€ TTC) ainsi qu'à l'EARL Pretot 319,00 € TTC).

L'an prochain, nous sèmerons une prairie fleurie afin de peser les avantages et inconvénients quant à cette pratique écologique que nous pourrions ensuite déployer à d'autres espaces

2. PLANTATION DE HAIE



Soutenus par le PNRDH et la FDC25, la municipalité a souhaité renouveler la plantation d'une haie champêtre avec les élèves du groupe scolaire Azelvandre. Grâce au programme « Sensibilis'haie », ce chantier écocitoyen s'est déroulé le lundi 2 décembre à proximité de l'Aire Terrestre Educative.

Sur une trentaine de mètres linéaires, 50 plants ont été disposés sur deux rangées en quinconce, comprenant les essences suivantes :

- Erable champêtre / Saule marsault / Bourdaine / Charme / Noisetier / Cornouiller sanguin / Troène / Prunelier / Viorne lantane / Cerisier de sainte Lucie / Prunier myrobolan.



Un grand merci à nos employés municipaux pour la préparation et la coordination de cet événement, ainsi qu'aux chasseurs et au groupe scolaire de Frambouhans pour leur participation.

3. NETTOYAGE DE PRINTEMPS

L'opération annuelle organisée par la société de chasse (ACCA) et la municipalité s'est déroulée le 5 mai et a permis d'extraire de la nature un volume de déchets stable par rapport à l'an passé. Nous remercions les habitués et espérons toujours voir de nouveaux visages l'an prochain !



4. ACHAT ET REMPLACEMENT DE TABLES



L'abri couvert est désormais équipé de grandes tables en bois (1529.57€ TTC), volontairement décentrées afin de réserver un espace abrité à d'autres usages.

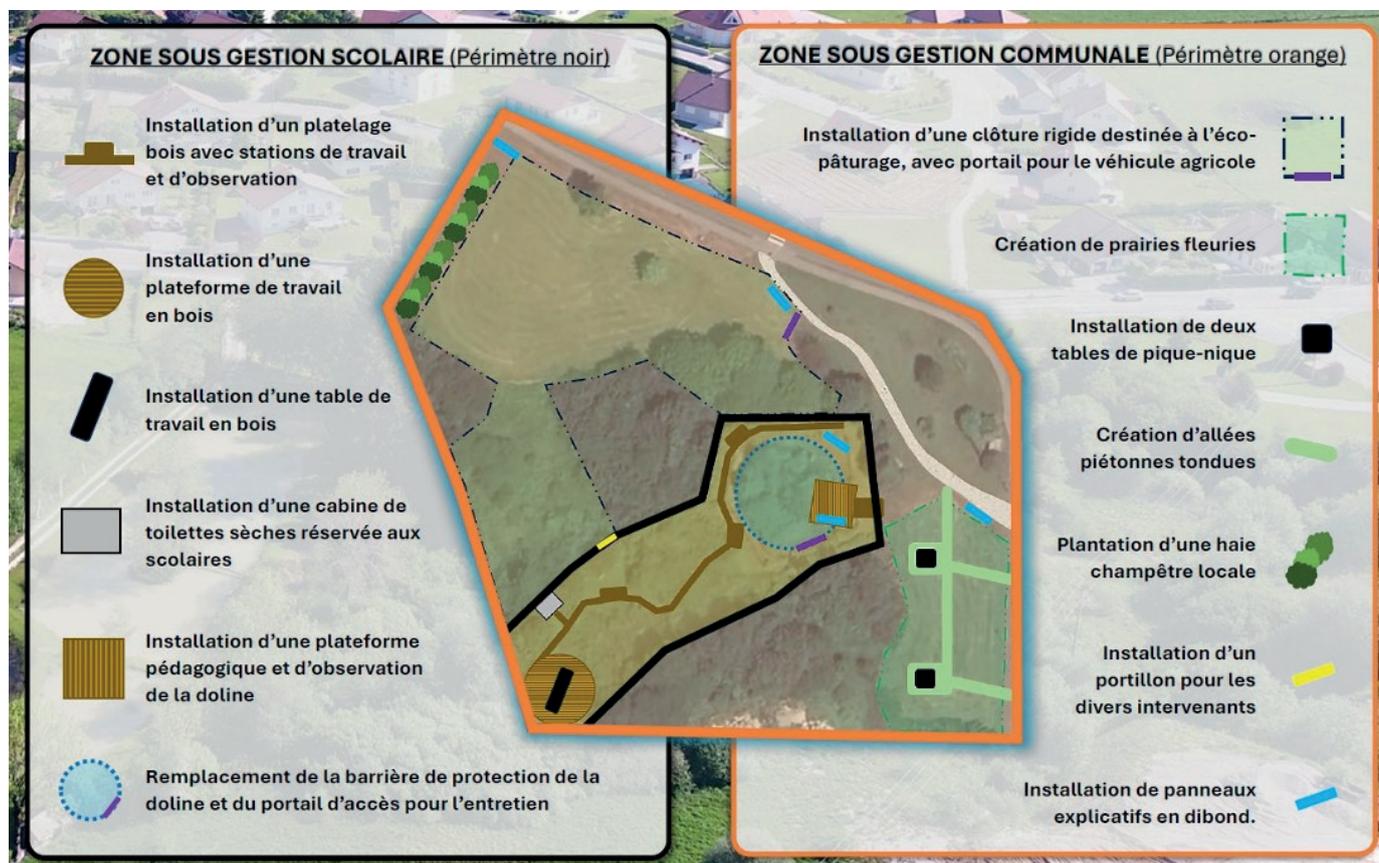
L'an prochain, nous réfléchirons à des solutions pour fermer l'espace de façon modulable et nous y ajouterons des touches de couleur avec quelques fleurs aux alentours.

Nous avons également remplacé 2 tables à l'aire de jeux et une à l'aire de pique-nique pour un montant de 3596.40€ TTC.



5. ESPACE NATUREL DE LA BAUME

Au vu de l'ampleur des aménagements à réaliser sur l'ensemble du site, l'année 2024 a été dédiée à l'établissement d'un programme global de travaux et à la recherche de financements. L'ensemble des travaux prévus est estimé à 136 281.96€, avec à ce jour un taux de subventionnement minimum de 70%.



La réalisation d'un sentier piéton reliant l'école au site, en passant par la mairie, est à l'étude.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2025 !

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Responsable : Vanessa GUINCHARD

Titulaires :

- Myriam CAILLE
- Jérôme CHEVALIER
- Franck DOMECH
- Sylvain LAURENT
- Émilie OUDOT

En ce début d'année 2024, Monsieur le Maire a présenté ses vœux aux habitants de la commune, le dimanche 14 janvier. C'est en présence du groupe Muppets Band et après avoir écouté le bilan de l'année écoulée et des projets à venir que le Conseil municipal a offert un apéritif convivial à toutes les personnes présentes.



Le dimanche suivant, les habitants de la commune, après avoir assisté à la cérémonie religieuse pour la fête patronale de la St Sébastien en présence de l'harmonie de Charquemont, ont pu se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Le vendredi 31 mai, les mamans se sont retrouvées pour un repas convivial autour du thème campagnard. Elles ont eu le plaisir d'être servi par les conseillers municipaux pour la fête des mères



L'opération brioches de l'Adapei s'est déroulée du 8 au 14 avril 2024. 1564,90 € de dons ont été récoltés pour l'association.

Merci à tous pour votre générosité.

La 4ème édition du Frambou'can a eu lieu les 12 et 13 juillet. Malgré le mauvais temps du vendredi soir, de nombreux festivaliers sont venus écouter les différents groupes qui se sont produits pendant deux soirs.



On se donne rendez-vous l'année prochaine les 27 et 28 juin.



Le dimanche 17 novembre, la municipalité a rendu hommage aux hommes morts pendant la guerre, une occasion de perpétuer ce devoir de mémoire. Un défilé a eu lieu en compagnie de l'harmonie de Maiche, des portes drapeaux et des anciens combattants du plateau, des élus du Conseil municipal ainsi que les enfants du groupe scolaire Azelvandre. A l'issue de la cérémonie, la municipalité a offert le traditionnel verre de l'amitié.



Cette année, nous avons fêté les 95 ans de Mme Laubert Camille ainsi que les 90 ans de Mme Tournier Geneviève. Leur état de santé ne permettant pas de se rendre à leur domicile, elles ont reçu toutes les deux un magnifique bouquet de la part de la commune.

Comme chaque fin d'année, l'ensemble du Conseil municipal s'est rendu au domicile de nos aînés pour leur apporter le colis de Noël. C'est avec un réel plaisir que la municipalité a distribué 55 colis pour les plus de 75 ans.

Le samedi 14 décembre, les enfants de l'école ont eu le plaisir de voir arriver le Père Noël pour la distribution de cadeaux et de papillotes. Cela a achevé un après-midi de danses et de chants que les enfants ont préparés avec leurs institutrices et présentés à leur famille pour la fête de Noël.



**La commission vie associative et culturelle
vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2025.**

LE P'TIT MAG'

Responsable : Franck VILLEMAIN



Le P'tit Mag

Alimentation - Boissons
Pains - Journaux
Poste - Gaz

Membres :

- DAVID CHATELAIN
- VANESSA GUINCHARD
- LUDOVIC LAMBERT
- SYLVAIN LAURENT
- EMILIE OUDOT
- DAVID PRETRE

1. DU NOUVEAU AU P'TIT MAG !!!

A. L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE RÉFRIGÉRÉ

Le Conseil municipal, constatant la bonne santé financière du P'tit Mag, a décidé de renforcer sa pérennité en installant un distributeur automatique moderne. Ce dernier sera équipé de 35 casiers réfrigérés et permettra un accès aux produits 24h/24, offrant ainsi un service pratique et adapté aux besoins des habitants.

Les casiers proposeront une sélection de produits issus du P'tit Mag, permettant aux clients d'acheter en libre-service avec un paiement par carte bancaire. Cette initiative vise à soutenir le commerce de proximité tout en répondant aux attentes de flexibilité et d'accessibilité des consommateurs. Une solution innovante pour concilier modernité et maintien du tissu local !



B. L'INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE RELAIS ET DE CONSIGNES :

Nouveau service au P'tit Mag à partir de mi-année !

Fini les trajets interminables pour récupérer vos colis ! Le relais de réseau et consignes Pick-Up, leader en France, arrive à Frambouhans.

- **Comment ça fonctionne ?**

Lors de vos achats en ligne, choisissez la livraison en consigne. Votre colis, expédié par Chronopost, Colissimo ou DPD, sera déposé dans l'un des 30 casiers disponibles au P'tit Mag.

- **Simple et pratique :**

1. Vous recevez un mail ou SMS pour vous avertir de l'arrivée de votre colis.
2. Retirez-le à tout moment en saisissant le code reçu.

Un service conçu pour vous faciliter la vie et optimiser vos commandes en ligne !



2. HORAIRES DU P'TIT MAG'

	Matin	Après-midi
Lundi	7h - 12h15	15h30 - 19h
Mardi	-	-
Mercredi	7h - 12h15	15h30 - 19h
Jeudi	7h - 12h15	15h30 - 19h
Vendredi	7h - 12h15	15h30 - 19h
Samedi	7h - 12h15	15h30 - 18h
Dimanche	7h - 12h15	-

3. COMMUNICATION

Vous souhaitez connaître les horaires ???

Connaître les nouveautés ???

Rendez-vous sur la page FACEBOOK de votre commerce de proximité :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100057516877252>

LA P'TITE BIBLI

Page Facebook : La P'tite Bibli de Frambouhans



Ouverture tous les samedis de 10 h à 12 h
1er étage de la mairie
Inscription gratuite - Portage de livres à domicile

La P'tite Bibli a vu sa fréquentation augmenter en 2024 et a enregistré quinze lecteurs supplémentaires. A ce jour, 55 lecteurs se rendent régulièrement à la bibliothèque.

Cette hausse témoigne de l'importance des bibliothèques publiques dans la vie culturelle et sociale des petites communes rurales.

Partant de ce constat, nous prévoyons pour 2025 de diversifier notre offre afin de satisfaire au mieux les attentes d'un public demandeur et multigénérationnel.

Merci aux nombreux abonnés et aux donateurs qui permettent de compléter les achats de nouveautés à la librairie « L'encrier » et les emprunts réalisés à la bibliothèque de Maïche.

• Retour sur les activités réalisées en 2024

Quatre « ateliers bricolage » ont été organisés cette année enregistrant toujours un fort taux de participation. Les enfants se sont retrouvés pour des moments créatifs les mercredis après-midi autour de différentes thématiques :

- Le 20 mars : les œuvres de l'auteur Hervé TULLET
- Le 19 juin : les insectes
- Le 23 octobre : Halloween
- Le 11 décembre : Noël

Chaque atelier s'est terminé par un goûter très apprécié des petits.





Une soirée « jeux de société » a également eu lieu le vendredi 4 octobre. Une quinzaine de personnes se sont retrouvées dans la bonne humeur autour de différents jeux.

- **Appel aux bénévoles**

Afin de conserver la belle dynamique engagée, nous recherchons des bénévoles disponibles pour assurer :

- L'animation d'activités et/ou
- La tenue de la permanence aux horaires d'ouverture et/ou
- Le fonctionnement courant (couverture de livres...)

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Nos coordonnées

Téléphone :

- Mélanie CHATELAIN : 06 79 14 81 81
- Cécile JACQUOT : 07 89 06 94 02

Mail : laptitebibli@outlook.fr

Page facebook : La P'tite Bibli de Frambouhans



FRAMBOUHANS



et les associations



Nouveau bureau

Présidente : Laurie MARINO

Vice-présidente : Laurie FERNIER

Trésorière : Maxime SCHÜTZ

Trésorier adjoint : Madeline CUCHE

Secrétaire : Nadine KARIB

Secrétaire adjointe : Melissa FRÉSARD

Membres du bureau :

- Géraldine PATOIS
- Sabrina BOBILLIER

Notre association Les Petits Ecoliers, créée en Octobre 2012, est une association de parents volontaires soutenant le développement des projets de l'école avec un souci de partage et d'équilibre. Elle a pour objectif d'organiser des événements autour de l'école afin de favoriser des temps d'échanges conviviaux enfants/adultes et d'apporter un soutien financier aux projets et actions des enseignantes.

RETOUR SUR L'ANNÉE 2023-2024 :

- **Le loto**

C'est toujours une très grosse organisation à mettre en place, mais l'aide de nombreux parents permet de mener à bien cette manifestation. Très apprécié par les nombreux participants, le bénéfice finance la totalité des sorties scolaires de fin d'année des maternelles et des primaires.

Nous remercions les habitants de Frambouhans, commerçants et artisans du village et des alentours qui ont permis cette réussite par leurs lots, dons et autres.



- **La vente de fromages**

La traditionnelle vente de fromages s'est bien déroulée et beaucoup de familles ont pu déguster les produits de la Fromagerie des Fontenelles.

- **La vente de fleurs**

L'association des Petits Ecoliers a proposé, pour accueillir le printemps, une vente de fleurs et de plants de légumes en provenance des Paysages fleuris à Maiche.

- **La chasse à l'œuf**

Un moment convivial a été offert aux enfants avec l'aide de Chloé la cloche de Pâques. Malheureusement la pluie nous a empêché de faire la chasse au parc, nous avons donc passé ce moment dans la salle des Tilleuls.

« C'est moi Chloé, la cloche de Pâques. Je viens du Royaume de Pâques où une sacrée pagaille s'est installée. Tout est sens dessus dessous ! Et pour cause, le nouveau Lapin en chef s'est volatilisé, comme par magie. Il reste introuvable. A-t-il été enlevé ? Ou peut-être fait-il une grosse sieste dans un terrier caché ? Personne ne le sait et en attendant de le retrouver pour le jour de Pâques, on m'a envoyé en mission pour vous apporter vos chocolats. »



- **Le Frambou'can**

L'association a participé pour la 3ème fois au festival. Au rendez-vous, musique et bonne ambiance assurée. Avec l'aide de nombreux parents, nous avons pu tenir un stand de petite restauration (crêpes, pop-corn, glaces, bonbons et bien sûr nos délicieux sandwich BBQ). Malgré la pluie le vendredi soir, le public était présent.





Un grand merci à tous pour votre aide et votre soutien chaque année. Sans vous, l'association ne pourrait continuer.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour que nous puissions réaliser de beaux projets pour les enfants.

Le calendrier 2024-2025

Cette année encore nous serons là pour nous investir.

Les évènements seront plus ou moins les mêmes avec quelques nouveautés. Si vous souhaitez nous aider, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous joignons à la Gazette un planning afin que vous puissiez d'ores et déjà vous positionner sur les évènements si vous voulez aider.

La vente de fromages	Mercredi 18 Décembre 2024
Le loto	Vendredi 7 Février 2025
La chasse à l'oeuf	Vendredi 18 Avril 2025
Le marché nocturne	Date à définir (fin mai début juin)
Le Framboucan	Date à définir

GROUPE D'ANIMATION DE FRAMBOUHANS

Président : Gérard PATOIS par intérim
Vice-Président : Gérard PATOIS
Trésorier : Olivier MAGRI
Secrétaire : Laurence BIWERSI-PATOIS



LE GAF EN 2024

Janvier

« Les Premières Fram'lympiades de la Saint Sébastien », fête patronale du village :

Ce fut une belle réussite dans une ambiance pleine de rires. Six équipes ont répondu présentes et se sont bien amusées. Merci pour votre présence.

Merci également aux sponsors, artisans, commerçants, industriels, indépendants de Frambouhans qui ont offert de nombreux lots pour une valeur de 1200 €. La journée a été très positive en animations et financièrement le GAF présente un résultat légèrement positif.



Février

Réunion préparatoire du Banquet des Classes en 4 et en 9 :

Une dizaine de personnes habitant Frambouhans ou venant de Frambouhans se sont retrouvées afin de définir les grandes lignes de cette journée organisée et gérée par les « conscrits ».

Défilé de l'école :



Grand soleil. Les enfants font le tour habituel du village sous la direction de l'équipe enseignante, le GAF n'est là que pour encadrer le défilé à des fins de sécurité.

Confettis, musique, rire, costumes sont les apanages de l'après-midi. Tout le monde se retrouve dans la cour de l'école pour partager le goûter offert par le GAF.

Mars

Défilé du carnaval à Maïche, le 24 mars



« Jeux de Malins » tel était le thème du Carnaval 2024. Une très bonne équipe de bénévoles se sont retrouvés à plusieurs reprises pour la réalisation des costumes et du char. Une soixantaine de personnes se sont mobilisées pour la participation de notre village au Carnaval 2024. Cinquante-cinq d'entre elles défilèrent dans les rues de Maïche. Bonne ambiance dès la préparation en amont jusqu'au rangement final, avec partage du repas le midi. Moment à renouveler l'année prochaine





Merci à la commune pour le local.
Merci à Amanda pour son garage.
Merci à Romuald pour son tracteur.
Merci à tous ceux qui ont donné du matériel et de leur temps.
Merci à toutes les petites mains : couture, repassage, découpe, peinture...

Pour la réalisation de cette belle journée, le GAF a consacré 1189 €.

Avril

Exposition La Main Qui Fait le 14 avril



Nous avons réuni quatorze exposants dont plusieurs nouveaux. Toujours autant de talents visibles : cartes, bijoux, couture, tournage sur bois, pâte à cuire, travail du cuir, créations en tous genres...

Toujours une bonne petite équipe pour installer et qui répond également présente en fin de journée pour ranger. Merci à eux



Mai 2024

17° Brocante du Jeudi de l'Ascension



En amont, plusieurs semaines nécessaires pour relancer les exposants de l'année précédente et trouver de nouveaux brocanteurs. Nous avons bénéficié d'un beau temps qui a favorisé la venue du public. Dès 6 heures, accueil de la cinquantaine de brocanteurs qui apprécient le café offert. Une cinquantaine de repas servis pour le plaisir des palais gourmands. Bonne ambiance au service, à la buvette et toujours une bonne petite équipe sur qui l'on peut compter pour ranger

Juillet 2024

Participation au Frambou'can des 12 & 13 juillet

Plus d'une vingtaine de bénévoles ont répondu présents pour la participation du GAF à cette manifestation. Chacun apporte son savoir, sa bonne humeur, son énergie et ça fonctionne ! Il y a ceux qui réalisent les chéneaux entre les chapiteaux, ceux qui sont là pour la décoration, pour cuire les frites, préparer avec délice les 5 sortes de sandwiches, allumer la friteuse... ah non, ça c'est grâce aux bonnes âmes du stand d'à côté (merci au foot !), bref, toutes les personnes sont les bienvenues quels que soient leurs talents. Malgré la pluie, les orages, la boue, la bonne humeur a toujours été présente. Très bonne ambiance lors de cette manifestation



Septembre

Bourse aux Jeux, Jouets et Sports du 7 septembre

La participation est identique aux années précédentes. Cette manifestation rend service aux habitants de Frambouhans mais reste, depuis l'origine, déficitaire, en raison des frais fixes (publicité et location de la salle).

Devons-nous la maintenir ? Telle est la réflexion actuelle



Octobre 2024

Banquet des Classes en 4 et en 9

Les organisateurs ont transmis ce message :

« Le banquet des classes en 4 et en 9 s'est déroulé le samedi 19 octobre dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Le repas, préparé avec soin par le Restaurant des Perce-Neige, a ravi l'ensemble des participants, qui ont particulièrement apprécié la qualité du service et des plats proposés. Tous les invités se sont accordés à dire que cette rencontre restera un souvenir mémorable, témoignant de la force des traditions et de la joie d'être ensemble ».



Novembre

GAF Merci

Autour d'un verre et d'un apéritif, toutes les personnes en lien avec le GAF étaient invitées à notre traditionnel « GAF-Merci ». L'heure fixée était en fin de matinée et explique peut-être le peu de personnes présentes. L'an prochain, nous proposons probablement ce moment en fin de journée. En attendant, encore un grand MERCI à tous et merci aux personnes présentes.

Après-midi jeux de société



Durant cet après-midi convivial et totalement gratuit, plus d'une quarantaine d'enfants et plus d'une trentaine d'adultes sont passés pour venir jouer. A disposition, des jeux géants en bois, un Scrabble de grandes dimensions, un joli jeu d'échecs, des jeux d'adresse, des jeux de réflexion et bien d'autres jeux. Les boissons et les gâteaux étaient également offerts. C'est toujours un plaisir de voir les habitués faire un tour, mais nous sommes aussi heureux d'avoir rencontré également de nouveaux Frambouhans. Apparemment, tout le monde a passé un moment bien agréable. Cette année, une fois de plus, le rangement de cette manifestation fut efficace, rapide et réalisé dans la bonne humeur.

Préparation des Fram'lympiades et du défilé du Carnaval 2025 :

Le 18 novembre, au soir, un groupe de bénévoles s'est réuni en mairie de Frambouhans pour lancer quelques idées sur les Fram'lympiades de la Fête Patronale du Village « La Saint-Sébastien » et sur notre participation au Carnaval de Maïche 2025. Les « Fous-Rires » étant le thème général, nous avons opté pour Surprise ! Vous le découvrirez en mars prochain !

Bilan 2024

Un groupe de membres actifs qui prend de l'ampleur. Cependant le Conseil d'Administration ne demande qu'à étoffer ses rangs pour mieux avancer. En attendant, nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle recrue : Élodie.

Tout au long de cette année 2024, au cours de toutes les manifestations, que ce soit en amont, pendant ou lors du rangement, le fil rouge fut la bonne humeur. Merci à tous.

Financièrement, nous pouvons reprendre les mêmes propos qu'en 2023 ; « on avait depuis quelques années un bilan déficitaire et le GAF a « survécu » grâce aux bénéfiques antérieurs. Mais, cette année, enfin un retour à un bilan légèrement positif. Que ça continue ! »

L'Association du GAF

Elle est organisée autour :

d'un **Bureau** dont les membres élus figurent plus haut,

d'un **Conseil d'Administration** composé :

- de membres élus lors de l'Assemblée Générale
- du Maire de Frambouhans (membre de droit)
- d'un Conseiller Municipal de la Commission Vie associative (membre de droit)
- des représentants de deux associations : « Le Cuché » et les « Parents d'Elèves ».



Note : toutes les associations de Frambouhans sont les bienvenues. Elles n'ont pas obligation de participer aux réunions. Le bénéfice de la manifestation est réparti entre les associations participantes, dont, bien sûr, le GAF.

Remarque : Statutairement, chaque habitant de Frambouhans est membre du Groupe d'Animation et peut assister à notre Assemblée Générale.

A propos des membres actifs - Ce sont les bénévoles qui ne désirent pas participer aux réunions mais souhaitent donner un coup de main. Ils sont sollicités en amont des manifestations. Pour l'instant, une trentaine de personnes sont inscrites dans ce groupe qui ne demande qu'à être complété par d'autres bonnes volontés.

Un grand MERCI à eux.



Nouveauté depuis 2023, la création d'un groupe WhatsApp qui facilite la préparation et l'annonce des manifestations. Si vous voulez rejoindre le groupe, n'hésitez pas à demander au 06.79.07.38.45.

Le GAF a pour vocation d'animer le village mais aussi d'être un soutien auprès des associations de Frambouhans par le prêt de matériel (petits et grands chapiteaux, loto, etc.). De même, deux grands chapiteaux sont mis à disposition des habitants du village (pour une utilisation sur Frambouhans) après réservation auprès du responsable. (Tél : 06.88.06.57.35)

PROJETS 2025

En se basant sur le calendrier habituel et sous réserve de la validation par le CA, voici les projets pour 2025 :

Assemblée générale : janvier ou février 2025

Les Fram'lympiades de la Saint-Sébastien : samedi 25 janvier 2025

La seconde édition des Fram'lympiades est programmée et déjà attendue par certains. Comme l'année dernière des équipes pourront s'affronter dans la bonne humeur. Attention, le nombre d'équipe est limité à huit. Chaque équipe sera formée de quatre personnes. Des lots « Il fait bon vivre à Frambouhans » seront certainement offerts aux participants. Une buvette sera mise en place en espérant qu'elle pourra subvenir un peu à nos dépenses.



Une nouveauté pour cette nouvelle édition : un concours de dessins ouvert à tous. Trois catégories seront proposées : primaire, collège et au-delà. Les dessins seront affichés lors des Fram'lympiades et tout un chacun pourra venir voter gratuitement pour son dessin préféré dans chaque catégorie. Le lendemain, les gagnants seront dévoilés par Monsieur le Maire et un représentant du GAF lors du « Verre de l'Amitié » offert par la Municipalité à l'occasion de la fête du village « La Saint-Sébastien », le dimanche 26 janvier.

Réunion de préparation du Banquet des Classes en 5 et en 0 : mardi 4 février 2025

Carnaval avec l'école : à confirmer

Défilé du Carnaval de Maîche : Dimanche 23 mars 2025 - avec des réunions préparatoires et la confection d'un char. Avis aux volontaires ! De même pour les couturières !

La Main qui Fait : dimanche 27 avril 2025. Exposition-ventes

Brocante : jeudi de l'Ascension 29 mai 2025

Participation au Frambou'can : vendredi 27 et samedi 28 juin 2025

Bourse - thème à définir : samedi 6 septembre 2025

Banquet des classes en 5 et en 0 : date à confirmer (généralement en automne) avec premier rendez-vous en début d'année, vers la mi-février.

Après-midi jeux de société : samedi 15 novembre 2025

GAF « Merci » : samedi 15 novembre 2025

Tout autre projet peut être mis à l'étude.

Et bien entendu, le GAF, dans la mesure du possible, répondra présent à toutes sollicitations pour participer à des manifestations telles que le Frambou'can, le Comice, le théâtre ou autres.

Nos téléphones :



- Gérard (06.76.13.88.23)

- Olivier dit Piou (06.07.90.51.06)

- Laurence (06.79.07.38.45)



IMPORTANT : Notre adresse email - gaf.frambouhans@laposte.net - Si vous souhaitez être informé des activités du GAF, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse personnelle. D'avance merci.

MERCI

- aux bénévoles (distributeurs de tracts, aides diverses, ... etc.)
- à la Commune de Frambouhans
- à tous les commerces, artisans, entreprises, associations ou particuliers qui ont participé et d'avance à ceux qui participeront lors des prochaines Fram'lympiades de la Saint-Sébastien.
- à vous, tous les participants, car sans public, pas de manifestation



VŒUX

Oyez ! Oyez ! Bonnes gens !

Le GAF a aussi besoin de vous pour distribuer les tracts, pour préparer les manifestations et les faire vivre. En espérant que vous puissiez venir rejoindre les bénévoles actifs, même si ce n'est que pour quelques heures. « Le GAF compte sur Vous ! » Pour 2025, nous présentons à tous les habitants de notre Village, nos souhaits sincères de bonheur, de réussite, de santé, avec l'espoir de vous accueillir nombreux dans toutes nos manifestations,

Vive 2025

Gérard PATOIS

LES ANCIENS COMBATTANTS

Le « COUP des ÉCORCES » et FRAMBOUHANS.

Il y a 80 ans !

Le 6 juin 1944, les Alliés débarquent en Bretagne.

« ICI LONDRES » « Les Français parlent aux Français » diffuse chaque jour de nombreux et mystérieux messages.

Localement, comme partout en France, les « Hommes de l'Ombre » se réunissent secrètement et forment la Résistance. Ils écoutent

Aux Écorces, au lieu-dit « Haut des Prés », huit soldats de l'armée allemande, plus exactement, des Autrichiens, ont construit un poste de guet dans le but de surveiller les passages d'avions et les parachutages. Ils logent dans une maison dite « Chez Mablou », au centre du village des Écorces. Les relations entre les villageois et les occupants sont plutôt passives.

« ICI LONDRES » « Les Français parlent aux Français » vient de parler ! Qu'a-t-elle dit ? On ne saura sans doute jamais si l'ordre diffusé ce jour-là par cette radio londonienne fut interprété trop vite ou si le contrordre fut volontairement ignoré.

Toujours est-il que les Écorces vont vivre deux journées terribles, les 7 et 8 juin 1944.

Le 7 juin, tôt, au matin, des coups de feu éclatent. Le village s'éveille. Quatre soldats « allemands » sont découverts morts dans et auprès de la maison « Chez Mablou ». Aussitôt, les pensées et les regards se tournent du côté des « Hauts des Prés ». De la fumée s'élève

Se précipitant en direction du poste de guet, les villageois découvrent trois cadavres dont deux calcinés. L'anxiété est à son comble. Les Écorces craignent les représailles.

Dès l'après-midi, l'armée allemande débarque, investit le village et interroge. A sa demande, les sept corps sont mis en bière par les habitants du village.

La joie du débarquement s'estompe.

Le 8 juin, dès 4 heures du matin, des coups de crosse sur les portes des maisons réveillent le village. Plusieurs habitants sont rassemblés vers la cure. Ils aperçoivent des soldats allemands alignés en peloton d'exécution. Les interrogatoires s'enchaînent. La peur envahit les esprits.

Mais, ô miracle, dans l'après-midi, le huitième Autrichien rentre de permission et convainc l'Officier allemand que ce ne sont pas « Les Écorces », les responsables du massacre. « Ce ne peut être les gens d'ici, ils sont trop gentils ».

Oui, mais quelle relation existe-t-il avec Frambouhans et un texte dans ce bulletin ? me direz-vous !

Les Allemands, lors des interrogatoires, apprennent le lien de parenté entre un résistant du lieu et un habitant de Frambouhans. Aurait-il trouvé refuge chez son oncle ? Aussitôt les Allemands se dirigent vers notre village, « l'encerclent » et interrogent l'oncle du résistant. Il se trouve que cet oncle est de ma famille ! C'est un de mes grands-oncles. Il réside à la « Montée du Fort » proche de chez mes parents.

De ces jours-là : ce qu'un gamin de six ans se souvient !

Je verrai toujours mon oncle Jules, frère de mon papa, (Jules était Lieutenant dans la Résistance, je ne l'ai appris qu'à l'occasion des noces de diamant de mes parents ... ! Quel silence sur ces années-là !) ouvrir la porte de la cuisine et dire « Etienne tout en est ordre, tout ce qui est « vert » est détruit ou caché et les armes, je les ai jetées dans la fosse septique ». Chez mon grand-père, il y avait, encore, les grosses « cantines » militaires métalliques des soldats « Morts pour la France » lors de la Bataille de Frambouhans du 18 juin 1940. Je vois encore les noms du Capitaine Treilhaes ou du Soldat Fauroux peints en blanc sur le couvercle de ces « cantines ».

Sans aucun doute, le retour du huitième soldat a évité, de justesse, tout désastre.

Il s'est dit, mais je ne peux l'affirmer, que des explosifs auraient été placés à certains endroits de Charquemont (des jeunes de ce village ont été arrêtés et amenés aux Ecorces) ... Le Capitaine Raymond, Chef de la Résistance du Plateau, n'était-il pas de Charquemont ? Comme certains le pensent, un autre « Oradour » fut évité de justesse.

« ICI LONDRES » « Les Français parlent aux Français ». On ne saura donc, sans doute jamais, si l'ordre diffusé ce jour-là fut interprété trop vite, ou si le contrordre fut volontairement ignoré.

Sur cette période, toujours beaucoup de silence ..., beaucoup de secrets. Je me rappelle, il y a quelques trente ans, la visite d'un journaliste venu me poser des questions sur ces journées. Il m'avait fait cette remarque : « Les gens d'ici sont assez bavards mais dès que l'on pose certaines questions, c'est le silence total ». De mon côté, je n'ai jamais osé interroger mon arrière-petit-cousin sur ces événements !

Gérard PATOIS
Porte-drapeau des Anciens Combattants
de Frambouhans et de Saint-Julien-lès-Russey

Pour compléments d'informations :

https://def773hwqc19t.cloudfront.net/website/uploads/5714/2022/temoignage-de-luc-beaudroit_f33cd4fadf4cb4129f37c-3d530ef252c.pdf

https://def773hwqc19t.cloudfront.net/website/uploads/5714/2022/le-coup-des-ecorces_135b8abd41f6970f74693922aae-c92a0.pdf

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre qui mit fin à la Première Guerre Mondiale eut lieu le dimanche 17 novembre en présence de Monsieur le Maire et de Conseillers Municipaux. De nombreux Anciens Combattants des localités voisines ont assisté à la cérémonie. Ce fut apprécié. Merci à eux pour leur présence régulière. Merci à l'Harmonie de Maîche pour sa prestation tant à l'office religieux que devant le monument aux morts. L'interprétation de la Marseillaise par les enfants des écoles de Frambouhans fut remarquée et applaudie. Cette cérémonie, même décalée dans le temps, est suivie par de nombreuses personnes. Souhaitons-en sa continuité.



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Des nouvelles de la communauté chrétienne en 2024 La vie de l'Église catholique au village



Notre « Paroisse du Plateau de Maïche » est constituée de 24 communes dont Frambouhans. Cet ensemble de plus de 14 000 habitants bénéficie de 18 églises sur son secteur et est placé sous le patronage de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face.

La Paroisse du Plateau de Maïche fait partie d'un ensemble plus large qui est le « Doyenné Haut-Doubs Horloger » constitué de trois paroisses :

- La Paroisse du Plateau de Maïche
- La Paroisse du Val de Morteau
- La Paroisse du Plateau du Russey

Le Curé de ce doyenné est le Père Michel Jeanpierre qui réside à la cure de Morteau. Il est secondé par le vicaire, le Père Jean-Pierre Poirot, qui réside à la cure de Maïche, ainsi que notre diacre Claude Yerly résidant à Maïche, avec en renfort deux prêtres en retraite, le Père Michel Myotte-Duquet et le Père Gaby Rognon.

Ces trois paroisses ont toutes une Equipe de Coordination Pastorale (ECP) qui est composée de membres des différentes paroisses. Ces équipes permettent de faire le lien au sein de cet ensemble de paroisses, une sorte de relais local entre le curé et les paroissiens.

Cependant, notre Paroisse du Plateau de Maïche n'a jamais eu de Délégué Pastoral jusqu'à présent. Philippe Bulliard, de Frambouhans, étant dans l'Equipe de Coordination Pastorale depuis 2015, a été invité à réfléchir à la possibilité de devenir Délégué Pastoral. Ce 30 novembre dernier, lors de la messe célébrée à Maïche, il a pris cette place de Délégué Pastoral en acceptant la lettre de mission remise par le vicaire général, le Père Christophe Bazin. Philippe Bulliard se met ainsi au service de la Paroisse du Plateau de Maïche pour faire le lien entre les Equipes de Coordination Pastorale, les bureaux de catéchèse, le doyenné, voire représenter le prêtre lorsque ce dernier n'est pas disponible pour des réunions. Il s'agit d'un engagement bénévole, qui demande de la disponibilité, qui exige des qualités relationnelles et une vie de foi personnelle enracinée dans une communauté.

Des évènements religieux tout au long de l'année :

Des évènements marquants concernant les habitants de Frambouhans se vivent parfois dans d'autres églises. La réciprocité est vraie pour les autres bourgs et villages du Plateau.

- Le baptême :
 - **Aaron MULLER**, fils de Alexandre et Allison MAIROT de Frambouhans a été baptisé le 6 avril 2024 à Frambouhans.
 - **Lina et Romane PARENT**, filles de de Kevin et Madeline CUCHE de Frambouhans ont été baptisées le 9 juin 2024 à Maïche.
- Le mariage :
 - **Thomas Bulliard et Laura Lanthermann** se sont mariés le samedi 17 février 2024
 - **Jérémy Egloff et Jennifer Girardet** se sont mariés le samedi 27 juillet 2024



- La Toussaint :

Le temps de prière et de recueillement de l'après-midi de la Toussaint a permis de faire mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année et ayant un lien avec Frambouhans :



Il a été fait mémoire de :

- **Annie Jacoulot, née Garnache Creuillot** qui nous a quittés en janvier 2024, à l'âge de 80 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église de Frambouhans.
- **Madeleine Vienot, née Epenoy** qui nous a quittés en janvier 2024, à l'âge de 88 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église de Frambouhans.
- **Marcelle Jacoulot, née Vurpillat** qui nous a quittés en mars 2024, à l'âge de 92 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église de Frambouhans.
- **Paul Vuillin** qui nous a quittés en avril 2024, à l'âge de 75 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église de Frambouhans.
- **Nathalie Lab** qui nous a quittés en avril 2024, à l'âge de 52 ans.
- **Christiane Petit, née Lab** qui nous a quittés en juillet 2024, à l'âge de 85 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église de Frambouhans.
- **Pierre Dubois** qui nous a quittés en octobre 2024, à l'âge de 77 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église de Frambouhans.

Lors de ce moment, toute personne souhaitant faire mémoire d'un défunt récent a pu le faire en venant allumer à son tour un lumignon et prononcer son nom si elle le souhaitait.

Qu'ils reposent dans la Paix !

Généralement, après ce temps de prière, les familles se retrouvent au cimetière pour avoir un temps de recueillement pour les personnes défuntes. La chapelle Saint Roch, située au cimetière, est ouverte et des lumignons ainsi qu'un décor floral y sont déposés pour l'occasion.

La catéchèse au cours de l'année 2024

La catéchèse n'est pas dans ses années d'apogée, mais cela ne freine pas l'enthousiasme des adultes et des enfants qui pratiquent la catéchèse. Ils y vont avec foi et ferveur. La catéchèse permet d'apprendre la vie de Jésus et de réfléchir sur sa foi.

Des rencontres, des célébrations, des temps forts marquent la catéchèse. Elle est assurée par des volontaires. Merci à eux. A Frambouhans, quelques enfants bénéficient de cet enseignement. Ces enfants, par le biais de la catéchèse, ont pu se rendre à Morteau pour admirer la crèche aux cinq sens où plus de 800 personnages sont réunis. Admiration et recueillement étaient les mots à l'honneur lors de ces visites.

Des moments importants jalonnent cet apprentissage de chrétien, ce sont de grandes fêtes autant pour les enfants que pour les familles.



La Première des Communions a été célébrée le 23 juin 2024 lors de laquelle **Enora Chardon, Violette Dubail et Méline De Brito** ont reçu pour la première fois l'eucharistie.

La Profession de Foi a été célébrée le 12 mai lors de laquelle **Léa Allemand et Rémi Delavelle** ont fait le choix de renouveler leur vœu de baptême. Durant leur retraite aux Fontenelles, les jeunes faisant partie des « 13/15 » les ont accompagnés dans leur démarche.

La Confirmation a été célébrée le 14 janvier 2024 aux Fins. **Jéhanne Jacquot**, parmi 20 jeunes du doyenné Haut-Doubs Horloger, a été marquée par l'Esprit Saint en présence du vicaire général Christophe Bazin.

Les adolescents souhaitant continuer après la catéchèse peuvent le faire de différentes manières, soit pour les « 13-15 » en allant aux « groupes ados », soit pour les plus de 15 ans en allant à l'aumônerie à Morteau et / ou en se préparant sur le chemin de la confirmation. A Frambouhans, **Emilie Biwersi, Flora Oudot et Lisa Allemand** ont démarré ce parcours.

En janvier, notre église de Frambouhans fête son Saint Patron : Saint Sébastien



La Saint Sébastien se célèbre le 20 janvier. Cette date n'étant pas toujours un dimanche, la paroisse honore son Saint Patron le dimanche suivant le 20 janvier. La célébration religieuse ce jour-là prend un air de fête un peu plus qu'à son accoutumée entre-autres par la présence de l'Orchestre d'Harmonie de Charquemont qui nous fait l'honneur de jouer plusieurs morceaux de son répertoire. La chorale accompagnée de l'organiste complète cette célébration de belle façon. Cette année, lors de la célébration, un tableau représentant Saint Sébastien a été remis officiellement à la Paroisse. Ce tableau est un don d'une famille du secteur. Puis, comme à l'accoutumée pour clore ce moment de prière dominicale, la municipalité invite tout un chacun à un verre de l'Amitié pour célébrer d'une autre manière notre Saint Patron.

Une célébration permettant d'honorer l'armistice du 11 novembre...

Comme à l'accoutumée, le village a honoré l'armistice du 11 novembre de manière décalée dans le temps afin de pouvoir faire une cérémonie avec de la consistance. Une célébration a eu lieu dans l'église avec le concours de l'Harmonie de Maïche, des choristes et de l'organiste le dimanche 17 novembre, journée du Secours Catholique.



Suite à cette belle célébration, Porte-Drapeaux, Anciens Combattants, Conseil Municipal, Musiciens, adultes et enfants de l'école primaire se sont retrouvés à l'extérieur pour un défilé de la mairie jusqu'au monuments aux morts afin d'avoir un temps de recueillement et de mémoire envers les « Morts pour la France » des villages de Saint Julien-lès-Russey et de Frambouhans.

Le verre de l'amitié offert par la Municipalité a permis à chacun de clore cette cérémonie en passant un moment bien convivial.

La veillée de Noël...

A l'heure où nous écrivons cet article, la veillée de Noël 2024 n'a pas encore eu lieu et la crèche n'a pas encore été installée. Cependant, depuis quelques années, cette veillée se déroule le 24 décembre à 18 h en deux temps :

- un conte mimé par des enfants
- un temps de prière avec un diaporama en fond qui permet à l'Assemblée de participer plus facilement.

Ces deux temps de poésie et de recueillement sont fortement appréciés par les habitants du village mais aussi des villages alentours. Ce soir-là, l'église est pleine, belle récompense pour toutes les bonnes volontés qui se font une joie de préparer cette veillée toute spéciale qui fête la naissance de Jésus.

La veillée 2024 étant encore en « travail », on peut se rappeler que la veillée 2023 avait fait vivre une histoire qui mettait en valeur le fait que les petites choses simples de la vie permettent d'apporter la joie, la paix et le bonheur si on a la sagesse d'y faire attention. A notre tour essayons d'allumer de petites étincelles avec de tout petits riens et ainsi de faire le bonheur autour de nous. Ce joli conte haut en couleur a laissé ensuite place aux chants et au recueillement partagé par une belle Assemblée de tout âge. Tout un chacun y est convié chaque année. Chaque année, les enfants ont la possibilité d'y participer et de fabriquer une étoile qui est accrochée dans un sapin durant la veillée.



L'entretien de l'église...



L'église, bâtiment affecté au culte catholique, est toujours ouverte. Elle est entretenue par des bénévoles. Quatre équipes efficaces dont une composée par des enfants se relaient pour en faire le ménage.

Si de bonnes volontés de tout âge souhaitent participer une fois par an à cette « toilette » de l'église, qu'elles se rapprochent d'un membre de l'équipe. Un grand MERCI d'avance.

La municipalité veille à ce que l'église reste pérenne, c'est pourquoi elle a fait effectuer des travaux sur la flèche du bâtiment.

L'église est fleurie, à l'extérieur par la municipalité, à l'intérieur par des bénévoles. Que chacun soit remercié.

Quelques prévisions pour 2025 en l'église de notre village...

- 26 janvier 2025, célébration de la Saint-Sébastien
- 1^{er} novembre 2025, temps de prière à 14h30 pour nos défunts
- 16 novembre 2025 (à confirmer) messe où l'armistice du 11 novembre sera honoré
- 24 décembre 2025, veillée de Noël à 18h
- tout au long de l'année des messes sont dites le matin ou le soir (dates à confirmer)
- des événements religieux comme des baptêmes, des mariages, des obsèques ou peut-être d'autres événements...
- des événements non religieux... rien d'annoncé actuellement, mais pourquoi pas ? Cependant, ce sera toujours en accord avec le prêtre affectataire.

L'équipe paroissiale...

Notre organisation paroissiale fonctionne bien. Chacun à son rôle à jouer : gestion des quêtes, ouverture et fermeture des portes de l'église, préparation des messes, chauffage, ménage, installation de la crèche.... Elle fonctionne bien, cependant, nous renouvelons nos souhaits d'ouverture : que toute personne désirant se joindre d'une manière ou d'une autre à l'équipe soit la bienvenue.

Des documents à disposition...

- la feuille hebdomadaire donne toutes les informations concernant l'ensemble de la vie de la paroisse du Plateau de Maîche. Cette feuille est placée, autant que possible, dans chaque église dès le samedi matin.
- le planning des messes, pour plusieurs mois, est également mis à disposition dans chaque église

Des moyens de communication...

- blog-paroisse : upmaiche.com
- blog du diocèse : diocese-besancon.fr
- courriel : upmaiche@wanadoo.fr
- courriel de l'équipe paroissiale de Frambouhans : paroisse.frambouhans@gmail.com
- téléphone de la cure de Maîche : 03.81.64.09.84.
- en cas de décès : 07.71.88.25.47.



Vœux pour 2025...

En cette période de fêtes, que l'amour, la solidarité et la bienveillance nourrissent vos foyers et vous accompagnent tout au long de l'année à venir.

L'équipe Paroissiale

Colette, Laurence, Philippe, Sandrine et So-

phie

ASSOCIATION SPORTIVE DE FRAMBOUHANS



Président : Anthony Dolivier

Trésorière : Emilie Costille

Secrétaire : David Aubry

Comité : Anne Sophie et Xavier Adobati, Audrey Aubry, Matthieu Costille, Pascal Dolivier, David Franck, Jordan Mougin, Sophie et Grégory Pierre

Entretien du terrain : Pascal Dolivier (Tonte), Thierry Bobillier (Traçage)

Coachs :

- **U6/U7** : Anthony Bobillier, Noa Maltet
- **U8/U9** : Grégory Greasel, Stéphane Delacote
- **U10/U11** : Kévin Morineau, François Moras
- **U12/U13** : Anthony Dolivier, Dimitri Guillemin, David Franck
- **Entraîneur Senior masculin** : Franck Perrot
- **Entraîneur Senior féminin** : Dorian Personeni, Kévin Morineau

Arbitre de club : Dorian Personeni

LE MOT DU PRÉSIDENT

Après plus d'un an à la tête du club avec un nouveau comité et beaucoup de nouveaux joueurs, seniors, notamment, le bilan est plus que positif puisque nous affichons un effectif de 110 licenciés ! Une équipe féminine loisirs, c'est-à-dire qui n'est pas inscrite en championnat mais fait entraînement et matchs amicaux, a même été créée. Nous avons également renoué de solides liens avec les clubs voisins des Ecorces et de Charquemont avec qui nos jeunes U15 évoluent au sein d'un groupement qui rassemble plus de 40 adolescents qui s'entraînent chaque lundi sur notre terrain. L'une des deux équipes y évoluent également pour ses matchs.

Les membres du club ont à cœur de participer à un maximum d'activités dans la commune, notamment le Frambou'can et la fête de la musique, un investissement qui se poursuit en mettant en place d'autres animations spécifiques comme le loto, le tournoi Fifa sur consoles de jeux, la vente de calendriers... Beaucoup de temps passé pour faire évoluer le club et permettre d'améliorer nos équipements avec le soutien précieux de la commune.

Je profite de ce mot pour adresser les remerciements de l'ensemble du club à Léon Comment qui, durant des années, a entretenu avec assiduité notre terrain.

Merci à tous ceux qui répondent présents lors de nos manifestations et qui parfois viennent nous soutenir au bord du terrain. Votre présence est importante et nous conforte dans notre engagement associatif pour faire de l'AS Frambouhans un club convivial véhiculant de belles valeurs sportives.

Le président, Anthony Dolivier



CLUB DE L'AMITIÉ

Président : Louis RELANGE

Vice-présidente : Monique BERNARD

Trésorier / Secrétaire : Chantal PANNE

Assesseurs : Maurice COURTOIS, Hubert VILLEMMAIN



Fonctionnement du Club

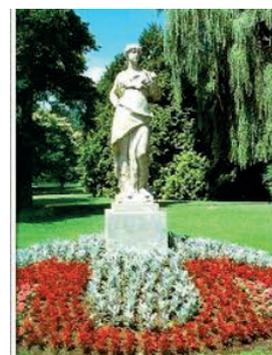
Le fonctionnement du Club reste semblable aux années précédentes. Cette année nous sommes 18 membres qui de la mi-octobre à la mi-mai, nous nous retrouvons un mercredi sur deux de 14h à 18h pour partager un après-midi bien agréable en jouant au loto puis au tarot. Un café et des petits gâteaux sont toujours les bienvenus en fin de journée.

En été, les amateurs de pétanque se retrouvent sur le terrain derrière la Salle des Fêtes. N'hésitez pas à nous rejoindre. Des temps forts marquent la vie de notre Club, comme entre-autres la galette des rois, un repas autour d'une choucroute ou une sortie en fin d'année au restaurant.

Les frais sont couverts de trois manières, une cotisation annuelle de 15 euros par participant, une subvention communale bien appréciée et des bénéfices lors de l'organisation de notre concours de tarot.

Excursions du Club

En avril dernier avec le Club de Trévillers nous avons organisé une sortie à Vesoul. Nous avons pu nous promener et admirer le magnifique jardin anglais situé au cœur de Vesoul. Il comporte 850 variétés d'espèces végétales pour 3 hectares de superficie. Il est devenu, depuis décembre 2013, le premier et unique jardin public remarquable de Franche-Comté. Des statues ornent les allées du jardin, comme le buste de Paul Morel ou la statue représentant Jeanne d'Arc nommée «La Ferronnerie». Une roseraie est tout aussi splendide ainsi qu'un plan d'eau pour les plantes aquatiques. Visite absolument agréable et dépaysante.



Nous avons poursuivi notre visite par le musée municipal Georges-Garret, vaste bâtiment de 1200 m² qui est un ancien couvent des Ursulines. Nous avons pu découvrir un patrimoine historique en passant par la section archéologique, puis par les collections des œuvres peintes et sculptées de Jean-Léon Gérôme. Ce fut une belle visite culturelle.

Une troisième visite était au programme qui a pu ravir nos yeux et nos papilles : la chocolaterie de Mickaël Azouz, maître chocolatier de renom qui a à son palmarès quelques titres forts exceptionnels : membre de l'Académie Culinaire de France, Champion de France, Champion du Monde de Pâtisserie et membre de l'Ordre International de la Gastronomie.

Cette journée a enchanté les membres du Club qui étaient présents et ne demandent qu'à renouveler l'expérience.

Condoléances

Par l'intermédiaire de cette page, le Club renouvelle ses condoléances pour le décès de Christiane Petit. Christiane a été une fidèle du Club et depuis fort longtemps. Lors des différentes manifestations du Club, elle répondait toujours présente et nous a régalié par ses talents de cuisinière.

Merci Christiane pour tout ce que tu as fait au Club.



Appel...

Au fil des années, le Club perd des adhérents soit par leur impossibilité de venir du fait de la gravité de leur état de santé, soit par leur décès. A ce jour, je constate avec amertume que depuis presque cinq ans aucun nouveau participant n'a poussé la porte pour nous rejoindre !...

Nous essayons de maintenir notre association tant bien que mal et au vu de l'importance et du bon développement de notre village, il est surprenant qu'aucun nouveau membre se présente.

Il est vrai que le Club a ses habitudes de fonctionnement, mais tout est possible, car nous sommes un Club ouvert à toutes nouvelles propositions.

Dates de nos futures rencontres

Rencontres pour les membres de notre Club

15 janvier avec la galette
29 janvier
12 février
19 février - concours Tarot
26 février
12 mars avec la choucroute
19 mars
9 avril
23 avril
7 mai
21 mai repas de fin de saison
Puis reprise de la pétanque

Pour les amateurs de concours de tarot, voici les dates des concours Inter-Clubs

8 janvier à Trévillers
22 janvier à Maîche
5 février au Russey
19 février à Frambouhans
5 mars aux Ecorces
26 mars à Damprichard
2 avril à Charmoille



Vœux

Au nom du Club, je vous souhaite à toutes et à tous une BONNE ANNEE et une BONNE SANTE pour 2025.



Pour le Club,
Louis Relange

LES AILES DE LA CENDRÉE

Président : PUMPEL Michel
Trésorier : SPIESSER Gabriel
Secrétaire : PARRA Régis

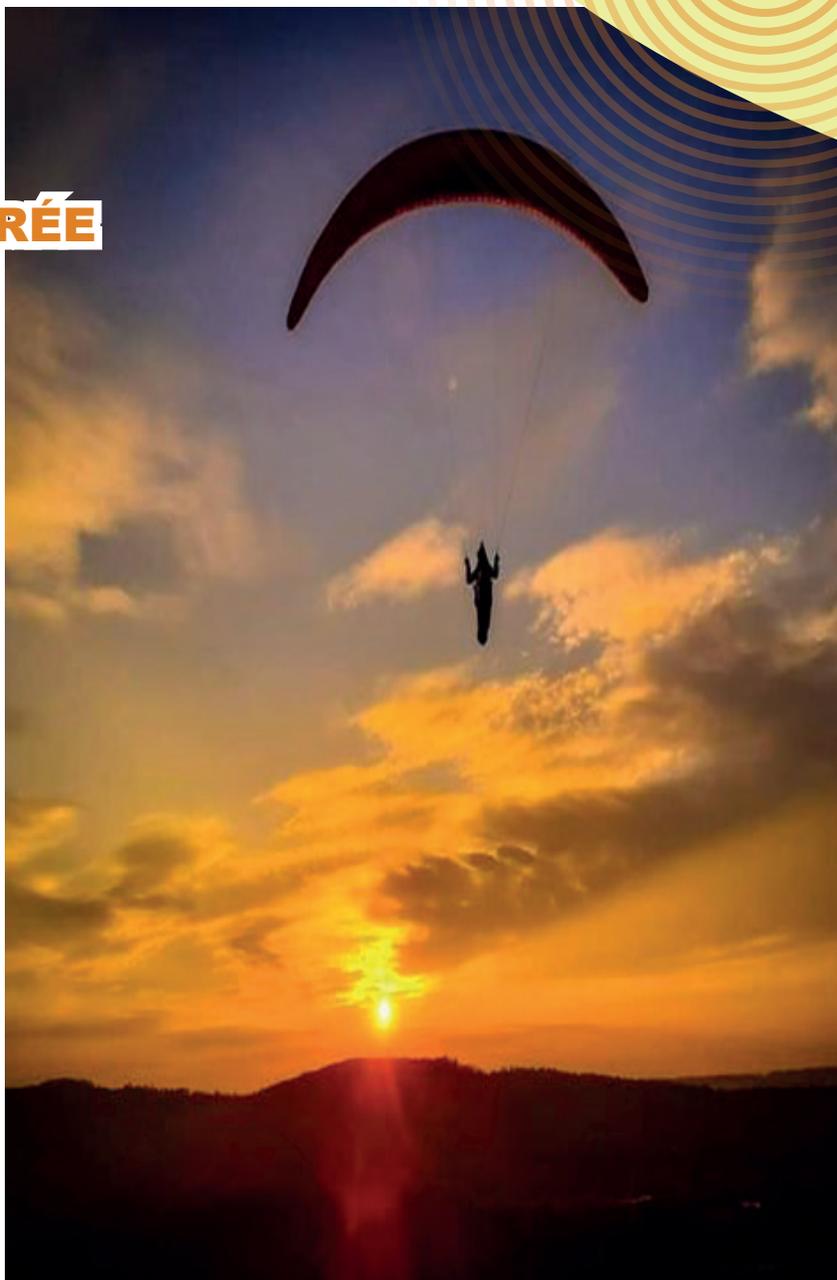
Club de parapente FFVL

Adresse du club :
15 grande rue
25140 Frambouhans
06 23 70 41 20

Vous rêvez de voler, de toucher les nuages

Venez nous rejoindre

Nous vous proposons des vols en biplace afin de découvrir notre région d'un autre œil et de vous faire découvrir notre sport



THE MUPPET'S BAND

Président : CASSARD Charles
Trésorier : BONNÉCUELLE Cédric
Secrétaire : FAIVRE Laurent

Meilleurs vœux de santé et de bonheur à toutes et à tous pour 2025.
« J'ai rencontré Ray Charles à 14 ans, et il en avait 16. Mais il paraissait comme avoir cent ans de plus que moi . » Citation de notre regretté Quincy Jones (mars 1933-novembre 2024).

Cette année 2024, nous ne nous sommes produits qu'une fois à l'extérieur de Frambouhans : au marché gourmand de Vandoncourt auquel nous participerons à nouveau en 2025.

Encore tous nos remerciements à la commune pour la mise à disposition de locaux nous permettant de répéter.



ACCA

Président : Jérémie VERMOT-DESROCHES

Vice-président : Tom PETIT

Trésorier : Dominique PETIT

Secrétaire : Mickael LAB

Membres : Laura et Frédéric THIEBAUD

Adresse : 20 grande rue 25140 FRAMBOUHANS

Saisons 2024-2025 :

Comme chaque année, le nettoyage de printemps a été une réussite grâce à votre participation assidue et nous vous en remercions. Nous avons également participé au programme Sensibilis'haie en collaboration avec la municipalité et l'école pour la plantation d'une haie en bas du village. Concernant la chasse, nous remarquons une baisse de population de certaines espèces chassables dans nos forêts. De ce constat, nous avons revu nos attributions à la baisse pour certaines espèces, cette saison. Les membres de l'ACCA vous souhaitent des bonnes fêtes de fin d'année.

FRAMBOUHANS



et ailleurs

LA MARPA « LES VERGERS DE MONTJOIE »



Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

La MARPA est une Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie, située au centre de Maîche. Le concept a pour objectif de fournir aux personnes âgées un lieu et une qualité de vie qui préservent leurs repères, leurs habitudes antérieures et qui visent à maintenir leur autonomie dans un climat convivial.

Nous accueillons au sein de notre établissement, toute personne de 60 ans et +, dès lors que vous êtes autonome et valide. Vous pouvez bénéficier de toutes les aides extérieures dont vous disposez actuellement à votre domicile (Infirmières, kiné, aides à domicile...)

Nous vous proposons des appartements de type T1 bis équipés d'une kitchenette, d'une salle de bain et d'une pièce à vivre avec le coin nuit. Une terrasse vous permet de profiter d'un espace extérieur à votre gré.

Le personnel vous propose un cadre de vie agréable et convivial, «comme à la maison», ainsi que des repas préparés sur place à base de produits frais et locaux. Vous pouvez donner « un coup de main » si vous le souhaitez, lors de l'épluchage des légumes, la préparation des tables pour les repas, le pliage des linges de cuisine, etc.



Mini-Olympiades à l'EHPAD

Vivre à la MARPA, c'est également pouvoir bénéficier des offres de services et s'ouvrir sur des activités diverses et variées, telles que gymnastique douce, massage, atelier floral, exercices de mémoire, chorale, atelier de création céramique, sorties culturelles, cinéma... mais également maintenir les liens intergénérationnels avec des activités avec les enfants des écoles primaires, collèges et accueil périscolaire des alentours

Vivre à la MARPA permet d'alléger le poids du quotidien, de pouvoir vivre sereinement sans se soucier des contraintes matérielles, telles que la difficulté de faire des courses ou de maintenir le feu dans la maison en période hivernale.

Vivre à la MARPA, c'est faire le choix du bien-être et de la convivialité !

N'hésitez pas à nous rendre visite ou venir partager un peu de votre temps libre avec les résidents (jeux, chants, échanges...)

La Responsable, Mme VAUTHIER Valérie



Sortie au musée des Jeux Olympiques à Lausanne



DÉCHÈTERIE FIXE À MAÏCHE

Du 1^{er} mars au 31 octobre:

- Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
- Le samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45

Du 1^{er} novembre au 28 février:

- Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45
- Le samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 15h45



COLLECTE DES DÉCHETS

En 2023, 3254 tonnes de déchets ménagers ont été collectées, représentant 332000 bacs levés. 75000 km ont été parcourus avec 3 camions sur les 42 communes de la CCPM.

En déchèterie, c'est 4400 tonnes de déchets réparties en 29 filières qui ont été déposées, 26315 accès en déchèterie fixe et 767 en déchèterie mobile.



Vous avez une question concernant la collecte, votre facture, vos bacs à ordures ménagères, les conditions d'accès aux déchèteries?
Contactez le service usagers au 03.81.64.17.06 - Tapez 1*
serviceenvironnement@ccpm-maiche.com



Contactez le service usagers au
03.81.64.17.06 - Tapez 1*
serviceenvironnement@ccpm-maiche.com



EAU POTABLE

Délégué à Véolia pour l'exploitation, le service dessert 19000 habitants grâce à 520 km de réseaux, 62 réservoirs, 28 installations de production.

La consommation moyenne par jour et par habitant est de 115 litres, soit 3600 m³ environ produits et distribués quotidiennement.

La CCPM réalise pour sa part l'ensemble des investissements pour cette thématique.

Permanence du service client VEOLIA sans RDV le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h au siège de la CCPM, 24 rue Montalembert à Maïche.



ASSAINISSEMENT

650000 m³ d'eaux usées sont traitées chaque année, dans 14 stations d'épuration.



Pour contacter ces deux services:
03.81.64.17.06 - Tapez 1*
serviceenvironnement@ccpm-maiche.com



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

2172 installations individuelles sont présentes sur le territoire. Le service réalise annuellement en moyenne 210 contrôles (d'exécution lors des chantiers, visites de bon fonctionnement, contrôle en cas de transactions immobilières).



VIE ASSOCIATIVE

La CCPM accompagne les associations du territoire, pour leurs manifestations et leur fonctionnement.

Pour plus d'informations ou déposer un dossier:

Contact: scorenille@ccpm-maiche.com ou 03.81.64.37.23



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vous êtes une entreprise, un commerce, un artisan, vous cherchez un terrain ou un bâtiment, des solutions de financement, des renseignements sur les différents dispositifs:

Le service Développement Économique vous accompagne dans vos démarches.

Contact: jguenard@ccpm-maiche.com ou 03.81.64.33.62

La CCPM, proche de vous *au quotidien !*



URBANISME

Le service a instruit **831 dossiers en 2023** (permis de construire, déclaration de travaux, certificats d'urbanisme, permis d'aménager ou de démolir).

Vous avez besoin de renseignements?
Vous souhaitez faire une demande d'autorisation d'urbanisme?

Permanences physiques

- Le mardi matin sans-rendez-vous (9h/12h)
- Le mardi après-midi sur rendez-vous (14h/18h)



Permanences téléphoniques
03.81.64.17.06 - Tapez 2 *

- Le mardi après-midi (14h/18h)
- Le jeudi matin (9h/12h)



TOURISME

Le service Tourisme entretient 500 km de sentiers pédestres, 150 km de sentiers VTT, 50 km de pistes raquette et 40 km de piste ski de fond. Il gère aussi en direct la via ferrata des Échelles de la Mort et la station de la Combe Saint-Pierre qui a accueilli en 2023 près de 20 000 visiteurs.

Vous avez une question ou un projet concernant le tourisme local?

Contact: abouchard@ccpm-maiche.com ou **03.81.64.22.32**



Pour contacter la station
de la Combe Saint-Pierre :
03.81.68.65.50
combepierre@ccpm-maiche.com



Pour tous renseignements
sur les sujets des mobilités
06.01.07.61.74
afofana@ccpm-maiche.com



MOBILITÉ

La CCPM développe une stratégie globale de mobilité sur son territoire. Elle met en œuvre divers projets, dont la promotion des mobilités actives, et collabore avec des partenaires régionaux pour offrir des alternatives à la voiture individuelle dont les aménagements cyclables et la promotion du vélo.



03.81.64.04.85

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

8 rue de la Gare
25120 Maïche

Accompagnement des demandes d'aides sociales sur rendez-vous au bureau ou à domicile.
Accueil d'une vingtaine d'organismes partenaires qui assurent des permanences
(CAF, France Travail, impôts, CIDFF...)



Espace France Services

L'EFS est aux côtés des habitants pour les accompagner dans leurs démarches administratives, y compris les questions fiscales.

Lundi : 9h-12h / 13h30-18h - Mardi : 9h-12h / 14h-18h - Mercredi : 9h-12h - Jeudi : 9h-12h / 14h-17h - Vendredi : 9h-12h



03.81.64.17.06 - Tapez 3
franceservices@ccpm-maiche.com



Le Relais Petite Enfance

Lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistants maternels et professionnels de la petite enfance.



03.63.39.00.86
echatelain@ccpm-maiche.com



Le service de repas

Livraisons du lundi au vendredi pour personnes âgées ou en situation de handicap. 2 menus différents ainsi que 2 menus spéciaux (sans-sel et diabétique).



03.81.64.04.85
egrassi@ccpm-maiche.com



Allo Kangourou

Pour vous déplacer sur tout le Pays de Maïche et vous rendre à vos rendez-vous médicaux hors territoire, sans conditions d'âge ou de revenus.



09.70.66.79.92

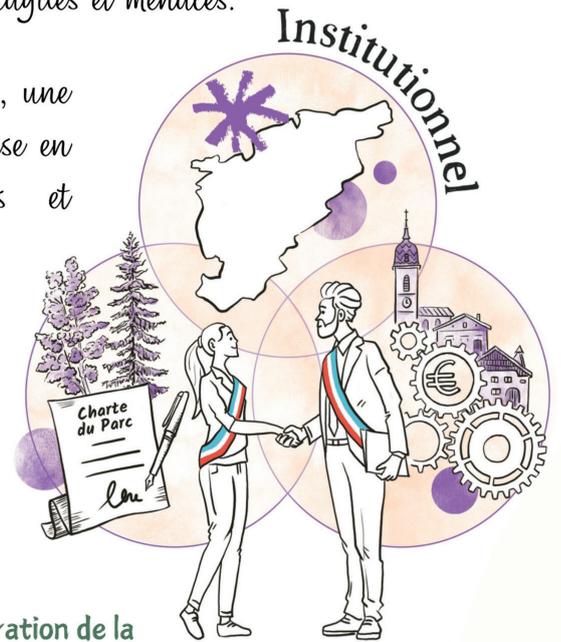
Renseignements et réservations du lundi au vendredi de 9 h à 12 h



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU DOUBS HORLOGER *en action !*

Composé de 94 communes et de 6 Communautés de communes, le Parc naturel régional du Doubs Horloger est un espace classé, nationalement reconnu pour ses patrimoines naturels et culturels remarquables, mais dont l'équilibre et l'intégrité peuvent être fragiles et menacés.

En concertation avec les élus locaux et de nombreux partenaires, une équipe technique accompagne les collectivités et participe à la mise en œuvre de projets significatifs aux thématiques variées et complémentaires. Découvrez quelques-uns de ces projets qui visent à concilier développement durable, valorisation des traditions locales et protection de la biodiversité.



Conception de supports d'aide à la décision pour les élus

Études pour l'amélioration de la connaissance faunistique et floristique

Kit d'écopâturage à destination des communes

Programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

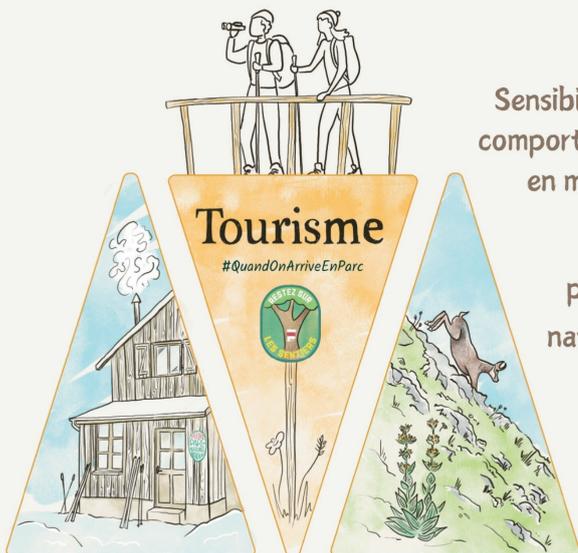
Programmes d'éducation à l'environnement



Sensibilisation aux bons comportements à adopter en milieux naturels

Promotion des activités de pleine nature pour un tourisme plus durable

Déploiement de la Marque Valeurs Parc aux prestataires touristiques engagés dans une démarche écoresponsable



Participation au programme "Dans 1000 communes, la forêt fait école"

Participation à des programmes de plantation de haies

Co-organisation du concours des pratiques agroécologiques

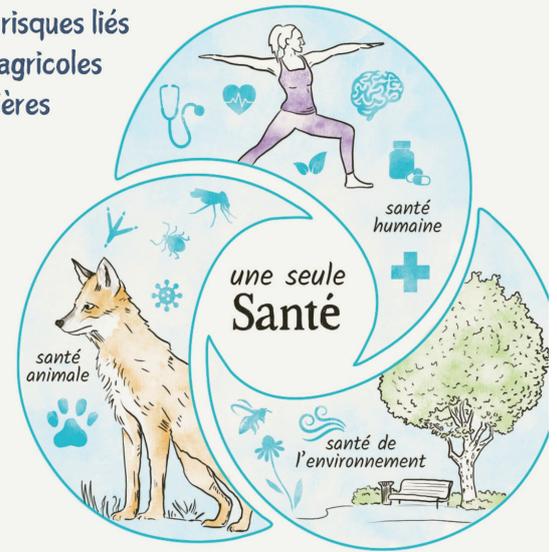
Co-portage d'un Projet Alimentaire Territorial

Agriculture & Forêt



Prévention des maladies à transmission vectorielles, telles que les morsures de tique

Prévention des risques liés aux activités agricoles et forestières

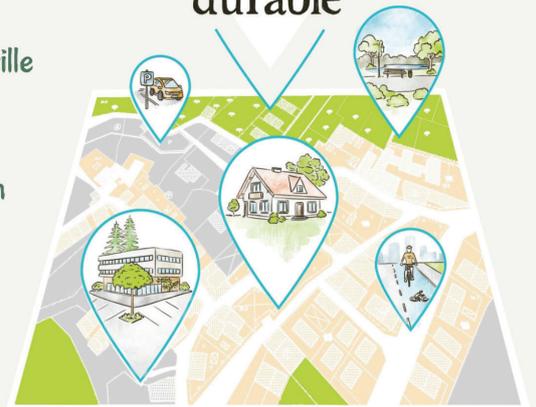


Accompagnement des communes dans leurs documents d'urbanisme

Guide de valorisation des entrées de ville et de village

Sensibilisation à la préservation du patrimoine bâti local

Urbanisme durable



Architecture & Paysages

"Watty à l'école" : programme d'éducation à la transition écologique

Accompagnement vers une réduction totale ou partielle de l'éclairage public

Développement de l'énergie solaire



Mobilités

Développement d'aménagements cyclables et des services associés (location de vélo, ateliers de remise en selle...)

Dispositif de covoiturage de l'Arc Jurassien

Programme d'écomobilité scolaire "Moby"

REJOIGNEZ L'AVENTURE PARC !

info@parcdoubshorloger.fr • 03 81 68 53 32 • www.parc-doubshorloger.fr

Nouveau site internet !



Planning Déchets 2025

Frambouhans • Les Ecorces
• Les Breseux • Mancenans
Lieu-dit Les Bichets

Collecte des bacs



Jour de collecte
du bac jaune



Jour de collecte
du bac gris

!! Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

Les jours fériés sont collectés normalement,
hormis les **1er janvier, 1er mai et 25 décembre**
qui sont reportés.

Janvier

lu	ma	me	je	ve	sa	di
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février

lu	ma	me	je	ve	sa	di
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars

lu	ma	me	je	ve	sa	di
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril

lu	ma	me	je	ve	sa	di
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

lu	ma	me	je	ve	sa	di
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin

lu	ma	me	je	ve	sa	di
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet

lu	ma	me	je	ve	sa	di
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

lu	ma	me	je	ve	sa	di
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				





L'ADMR RECRUTE PRÈS DE CHEZ VOUS. DÉCOUVREZ LES 10 BONNES RAISONS DE NOUS REJOINDRE

Nous restons fidèles à nos valeurs. Nous sommes nés en 1945 avec l'envie de contribuer à un monde de respect, d'écoute et d'entraide. Pour nous, la solidarité est un mot essentiel.

Pour nous, « utile » n'est pas un mot creux. Nous ne sommes pas une entreprise comme les autres. Nous aidons les plus fragiles à tout âge de la vie et nous soutenons les familles.

Nous créons des emplois partout, pour tous ... et qui ont du sens. Nous privilégions les CDI (104 heures et plus) et vos interventions des dimanches et jours fériés sont bonifiées.

Nous développons vos compétences et nous ne le faisons pas à moitié. Intervenir auprès des personnes âgées ne s'improvise pas. Nous croyons en nos équipes et nous les aidons à se perfectionner.

Nous avons une priorité : l'humain avant le profit. Nous sommes le premier réseau national associatif de service à la personne. Notre culture associative et non lucrative est une différence fondamentale avec ceux qui privilégient la rentabilité.

Nous sommes très attentifs à la question des transports. Nous proposons des voitures en location à un tarif très avantageux ou proposons une indemnité kilométrique parmi les plus élevées du secteur.

Nous nous préoccupons de vous et de ceux qui vous sont chers. Nos contrats de travail intègrent une mutuelle de qualité, une couverture prévoyance en cas d'incidents de la vie et un plan d'épargne retraite.

Nous nous battons pour une meilleure rémunération

Nous proposons des salaires mensualisés garantissant une rémunération stable, différence significative qui distingue le secteur associatif.

Nous sommes aux côtés de nos salariés. Le service à la personne implique des relations humaines riches et parfois délicates. Voilà pourquoi nous vous offrons des temps d'échange et de concertation en équipe.

Nous sommes attachés à la proximité. Nous sommes le premier acteur de proximité en France. Nos salariés et bénévoles connaissent très bien les familles et les personnes que nous accompagnons. Cette proximité nous permet d'établir des relations de confiance.

Intéressé(e) ? Une seule adresse pour vos CV : recrutements@fede25.admr.org

FRAMBOUHANS



et son histoire

IL Y A 100 ANS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1923

Le Maire expose qu'il y a des chablis bois secs et dépérissants dans les forêts communales, qu'il est urgent de demander l'autorisation de les vendre.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu demande aux autorités compétentes l'autorisation de vendre les chablis, bois secs et dépérissants sur le parterre de la coupe, entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Maire expose qu'il y a lieu de demander l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, demande aux autorités compétentes l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales, mais spécialement en faveur de la classe ouvrière et en se conformant au règlement forestier.

Le Maire demande à l'assemblée de se constituer en comité secret pour délibérer sur les demandes de soutiens de famille formée par les sieurs :

1er Jourdain Fernand Charles Constant, ouvrier d'usine, domicilié à Frambouhans, jeune soldat de la classe 1923

2ème Monnot Bernard Ephrem Adrien Paul, ouvrier agricole, domicilié à Frambouhans, jeune soldat de la classe 1923

3ème Narbey Camille René Juste, ouvrier agricole, domicilié à Frambouhans, jeune soldat de la classe 1923

4ème Pépe Georges Paul Louis, horloger, domicilié à Frambouhans, jeune soldat de la classe 1922.

Il est ainsi ordonné par assis et levé conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884.

Le Conseil Municipal, vu la loi du 21 mars 1905 modifiée par la loi du 7 août 1913 sur le recrutement de l'armée ;

1 Vu la demande du jeune Jourdain soldat de la classe 1923 et les pièces produites à l'appui, considérant que la famille se compose de 6 enfants et qu'il y en a encore un âgé de 6 ans, émet un avis favorable.

2 Vu la demande du jeune Monnot soldat de la classe 1923 et les pièces produites à l'appui, considérant que la famille se compose de 10 enfants, que les deux filles sont mariées et ont des enfants, qu'une autre fille a un enfant, que sa mère est veuve et qu'elle a encore 3 enfants en bas âge, qu'elle ne possède rien, émet un avis très favorable.

3 Vu la demande du jeune Narbey soldat de la classe 1923 et les pièces produites à l'appui, considérant que sa famille se compose de 8 enfants, dont 6 plus jeunes que lui, que la mère ne demeure pas avec le père, qu'elle a tous ses enfants avec elle, que le père ne lui donne rien, qu'elle est indigente et dans une situation très nécessiteuse, émet un avis très favorable, et que l'allocation soit perçue par la mère Mme Narbey née Gauthier Zoé Jeanne.

4 Vu la demande du jeune Pépe soldat de la classe 1922 et les pièces produites à l'appui, considérant que sa famille se compose de 6 enfants encore vivants, que 3 sont mariés, qu'il y a encore une fille à charge, que sa mère est veuve, qu'elle ne possède rien, elle a bien une pension payable par la préfecture de police de Paris suite à la mort de son mari, mais par ce temps de vie chère elle ne peut lui suffire, émet un avis favorable.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 3 juin 1922 le conseil municipal, en réponse à la lettre de M le Préfet en date du 3 mai précédent par laquelle M le Préfet informait que dans certaines communes du département, des préposés des douanes avaient été par une concession gratuite de la municipalité exonérés du paiement des prestations ou de la taxe vicinale. En ajoutant qu'il serait reconnaissant d'appeler le conseil municipal à se prononcer sur l'opportunité d'accorder la même faveur aux douaniers en résidence à Frambouhans, avait déclaré que les prestations pour l'année 1922 étaient marquées, il n'était pas possible d'accorder la concession demandée, mais que pour l'année suivante il examinerait attentivement la question, d'accord avec le contrôleur et le service vicinal.

Il invite donc le conseil à se prononcer et à délibérer sur cette question pour 1923.

Le conseil municipal, délibérant à nouveau sur la lettre de M le Préfet rappelée ci-dessus, et après avoir mûrement

étudié la question, expose que par la suite du mauvais état des chemins, il a été nécessaire de rétablir les prestations en nature, et malgré toute sa bonne volonté et tout son désir d'être agréable aux douaniers qui sont dans la commune, il ne peut sans motif raisonnable les exonérer des prestations sans faire la même faveur à d'autres, surtout aux ouvriers chargés de famille et qui réclameraient avec raison.

Par ces motifs, le conseil municipal décide à son regret, de ne pas exonérer des prestations les préposés des douanes qui sont dans la commune.

Le Maire expose qu'il n'y a pas de crédit suffisant au budget 1922 pour l'éclairage public des rues, il présente au conseil une note de la société électrique de Belchamp qui se monte à 800 francs 79 centimes au 31 décembre 1922 et il invite le conseil à voter un crédit de pareille somme pour payer ladite note.

Le Conseil Municipal, vu la note de la société électrique de Belchamp, et l'exposé du Maire entendu, vote un crédit de huit cent francs 79 centimes pour payer l'éclairage jusqu'au 31 décembre 1922.

Le Maire communique au Conseil une lettre de la Société Française de Secours aux blessés militaires par laquelle M le Président du comité de Besançon sollicite une subvention en faveur dudit comité et il invite le Conseil à délibérer

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par ledit comité de Besançon pendant la guerre et ceux qu'il peut encore rendre, lui vote une subvention de 20 francs.

Séance du 24 mars 1923

Le Maire communique au Conseil municipal le rapport de M Ravet, agent voyer à Maiche, en date du 27 février 1923 transmis par M le Préfet le 3 mars 1923, sur le projet de rectification dans la traversée du village de Frambouhans, du chemin de grande communication n°43 et de reconstruction des rigoles pavées et d'aqueducs dont le montant total des dépenses à prévoir s'élève à la somme de 15100 francs dont 10500 francs pour la reconstruction des rigoles pavées et aqueducs.

Le rapport porte que ces travaux devant être exécutés dans la traverse de Frambouhans, la commune doit être appelée à participer pour moitié dans le montant des dépenses prévues pour la reconstruction des ouvrages d'art soit pour 5250 francs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable au projet et vote la somme de 5250 francs demandée.

Il fait cependant remarquer que la somme est élevée et il aimerait qu'on examine si on ne pourrait pas faire les travaux d'écoulements des eaux à moindre frais.

Le Conseil municipal demande que le service vicinal étudie pour assainir le village.

Plusieurs conseillers demandent qu'on barre le communal pour le pâturage du bétail. Pour cela il faudrait environ 900 piquets de 1,60 m de longueur et ils proposent de demander aux services forestiers s'il pourrait délivrer dans les forêts de Frambouhans des sous-bois, perches pour la fabrication de ses piquets sans nuire trop aux forêts. Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition.

Le Conseil, sur la proposition de l'un des ses membres, demande l'autorisation de vendre les bois de parcours et prie l'autorité supérieure d'approuver.

Le Maire expose qu'une demande lui a été adressée par M Lacoste, entrepreneur à Maiche, qu'il communique au Conseil, pour obtenir la permission d'extraire de la pierre dans la carrière du Crôtot ou la louer pour 3 années.

Le Conseil municipal décide de louer la carrière de pierre de taille en adjudication publique aux enchères pour trois ans consécutifs aux conditions suivantes, moyennant approbation de l'autorité supérieure.

1 L'adjudication exploitera la carrière à ses risques et périls.

2 Il devra barrer à ses frais tous les endroits dangereux pour le bétail paissant sur le communal et que le conseil lui désignera. Il devra faire une bonne barre en fil de fer d'au moins 3 fils avec des bons pieux espacés l'un de l'autre de deux mètres cinquante centimètres au plus. Il sera responsable des accidents qui pourraient arriver par suite de mauvaises clôtures. Il devra construire 25 mètres de bon mur de 1,10 m de hauteur à l'endroit où le conseil lui désignera.

3 Il ne devra pas s'avancer du côté du chemin vicinal qu'à une distance de 10 mètres de la limite du chemin, il ne devra pas déposer de pierres sur le communal. Les déblais de la carrière ne devront pas être transportés hors de la carrière à moins d'une autorisation de Conseil municipal qui désignera les endroits où ils devront être déposés.

4 Il devra fournir un associé solidaire et solvable. Il ne pourra sous louer ni céder son droit au bail sans le consentement du Conseil municipal qui pourra le donner après délibération approuvée par l'autorité supérieure.

A la fin du bail, il devra laisser tous les déchets qui se trouveront dans la carrière et ce qui n'aura pas été enlevé avant. Les frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition seront à la charge de l'adjudicateur. Le bail sera fait pour trois années consécutives à partir du jour de l'adjudication. Le prix du bail sera payé le 11 novembre de chaque année au receveur municipal. L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de cent francs.

Séance du 6 mai 1923

Le Maire invite le Conseil municipal à fixer les prix partiels devant servir de base à l'adjudication de la coupe affouagère et ses chablis, bois secs et dépérissants et les bois de parcours et la coupe de nettoyage parcelle D bois du Ban.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, adopte les prix suivants pour servir de base à l'adjudication de l'exploitation de la coupe affouagère de l'exercice 1923 et ses chablis bois secs et dépérissants ainsi que ceux du parcours.

L'entrepreneur sera responsable des dégâts faits aux clôtures des forêts, il devra les réparer convenablement.

Forêts résineuses

1 La somme de 0,40 par arbre numéroté

2 Celle de 10 par arbre ébranché

3 Celle de 15 francs pour la surveillance de l'extraction des souches.

Travaux pris en charge

1 Fournir 6 journées d'ouvriers pour dégagement de résineux parcelle G à 20 francs l'une = 120 francs

2 Fournir sur les chemins forestiers des pierres cassées à l'anneau et employées à 16 francs l'un = 320 francs

Total de 440 francs.

L'intensité de surveillance et de responsabilité est fixée à la somme de deux cents francs. Cette somme seule sera passible du rabais d'adjudication.

Le Maire communique au Conseil municipal, la lettre en date du 9 février 1923 par laquelle M le Préfet, après avoir fait connaître que les préposés forestiers communaux n'ont pas vu leurs retraites s'augmenter comme celles des fonctionnaires de l'état ; que ces préposés ne touchent que des pensions infimes variant de 150 à 300 francs, demande comme en 1922 aux municipalités de voter 5 francs par mille de leurs revenus forestiers. La somme a voté pour le conseil municipal pour 1923 serait de 140 francs. Il invite le Conseil à voter cette somme.

Le Conseil municipal, malgré les instances du Maire en faveur du vote de 140 francs en faveur des préposés forestiers communaux, refuse de voter la-dite somme, alléguant que c'est à l'état à leur donner une majoration.

Un conseiller était d'avis de voter comme l'année dernière et le maire était d'avis de voter la somme de 140 francs.

Le Maire présente au Conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches comprenant un nom dans la 1ère partie de la liste, Mme Humbert née Parnin Claire et un nom dans la 2ème partie, Mme Emonin née Feuvrier Marie avec les pièces à l'appui.

Le Conseil municipal

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues par son application

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance

Vu les dossiers des pièces produites par les postulantes ;

Prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance.

Séance du 31 mai 1923

Le Maire présente au Conseil municipal le compte rendu de M Tribillon percepteur receveur municipal de la commune de Frambouhans pour l'exercice 1922.

Le Conseil municipal, vu le compte rendu par M Tribillon de ses recettes et de ses dépenses pour l'exercice 1922.

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses sont régulières.

Délibère :

Admet les recettes de l'exercice 1922 à la somme de 51757,53 et les dépenses du même exercice à la somme de 104396,17 d'où il résulte un excédent de dépenses de 52638,64.

Le résultat définitif de 1921 ayant présenté un excédent de recette de 198398,39.

Le résultat définitif de l'exercice de 1922 égal au compte administratif de même exercice est un excédent de recette de 145759,75 francs.

Le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du comptable d'approuver ledit compte.

Le Maire expose qu'aux termes des instructions, les libérations des conseils municipaux demandant la délivrance et la vente des coupes extraordinaires de bois pour l'année 1924 doivent parvenir à l'administration préfectorale avant le 15 juin prochain. En conséquence, il propose au conseil municipal de demander la délivrance, en 1924, d'une coupe extraordinaire de bois de 198 mètres cubes pour le produit être employé à l'amortissement de l'emprunt pour l'installation de l'énergie électrique.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, émet un avis favorable à la proposition.

Le Conseil s'en remet à l'administration forestière pour les charges à imposer sur cette coupe. Priant les autorités supérieures d'approuver.

Le Maire donne connaissance au Conseil de la circulaire de M le Préfet, en date du 20 avril 1923, qui invite cette assemblée conformément aux prescriptions de l'article 105 du code forestier, à se prononcer sur la destination à donner aux bois de chauffage et de construction qui font partie de la coupe affouagère, essence résineuse qui sera délivrée en 1923 par l'administration forestière de la commune.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu : la vente aura lieu sur le parterre de la coupe pied par pied entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Conseil ;

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux ;

Vu les propositions présentées par les agents voyers, tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication et d'intérêt commun que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pour l'année 1924 ;

Vu l'arrêté de mise en demeure de M le Préfet.

Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication et d'intérêts communs ;

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1924, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précèdent.

Décide enfin que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'année 1924 seront converties en taches d'après le tarif précédemment adopté et qu'il est maintenu pour 1924, prélèvement sur les ressources ordinaires : total : 5000 francs.

Le Conseil ;

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux ;

Vu les propositions présentées par les agents voyers pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux ;

Vu le budget approuvé pour l'année courante et comptes rendus tant par le Maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux dudit exercice est de 4810,41 francs.

Considérant qu'il reste à recouvrer sur l'exercice 1922, taxe des prestations 210 francs ce qui fait un total de 5020,41 francs dont 1957 francs retenus.

Délibère, le reliquat de l'exercice de 1922 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent :

Les recettes et les crédits supplémentaires non prévus au budget de 1923 seront inscrits aux chapitres additionnels de ce budget conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent.

Le Maire présente au Conseil une demande d'aliénation d'une parcelle de terrain communal de 13 mètres sur 4 bordant la vieille route, formée par M Hippolyte Monnot, propriétaire aux Adroits en cette commune pour rallongement de sa maison de culture, et il invite à délibérer.

Le Conseil municipal, vu la demande de M Hippolyte Monnot, émet un avis favorable à sa demande, mais il y a lieu de faire une enquête de commode et incommode et dont M Monnot supportera tous les frais.

Le Maire présente au Conseil une demande formulée par M Jules Azelvandre, propriétaire à Frambouhans en vue du rachat de la partie du vieux chemin vicinal de Frambouhans à St Julien qui traverse sa propriété. Ce chemin n'étant plus usagé que pour servir à l'exploitation des propriétés voisines, M Azelvandre s'engage à laisser le droit de passage aux propriétaires des terrains avoisinants pour l'exploitation de leurs terres. Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, vu la demande de M Jules Azelvandre, émet un avis favorable à sa demande, mais auparavant il y a lieu de faire une enquête de commode et incommode et dont M Azelvandre supportera tous les frais.

Séance du 7 juin 1923

Le Maire communique au Conseil, le dossier de demande d'admission au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 formée par M Henri Pillot demeurant actuellement à Maiche mais qui n'y a pas son domicile de secours, en vertu de cette loi, son domicile de secours est Frambouhans parce qu'il n'y a pas 5 ans qu'il a quitté la commune.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, vu l'avis du bureau de bienfaisance, décide de l'admettre au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 dans cette commune au taux de 17,50 francs par mois.

Les cultivateurs demandent de barrer le communal, le conseil décide d'approuver cette dépense à condition que ceux qui

fournissent le lait nécessaire à la consommation, pour assurer la qualité, il demande que chaque fromager veuille s'engager à fournir le lait soit pendant une période déterminée ou chaque jour à leur convenance.

Le Maire communique au Conseil la lettre en date du 19 mai 1923, transmise par M le Sous-Préfet, par laquelle M le Préfet du Doubs fait connaître que M Patois Louis admis à l'assistance des familles nombreuses dans la commune de Pont-de-Roide, a quitté cette commune le 1er juillet 1922 et a déclaré qu'il venait habiter la commune de Frambouhans qu'à partir du 1er juillet 1923, il serait inscrit sur la liste de la commune de Frambouhans, si le Conseil ne prenait pas de décision à ce sujet, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil n'a pas connaissance que M Patois Louis soit venu habiter la commune de Frambouhans, il y a bien mis ses enfants en pension, il ne sait pas fait porter sur la liste électorale, il s'est remarié au mois d'avril à Maiche où il habite actuellement. Par ces motifs, le Conseil n'est pas d'avis de l'inscrire sur la liste des assistés de la commune.

Le Maire présente au Conseil une demande formulée par M Garessus Jules et M Azelvandre Jules, propriétaires demeurant à Frambouhans tendant au rachat chacun de la partie du vieux chemin déclassé de Frambouhans aux Fontenelles qui longe leur propriété, cette partie de chemin n'est usagé que par les demandeurs, et ils s'engagent même à laisser le droit de passage aux propriétaires des terrains avoisinants pour l'exploitation de leurs terres et il invite le Conseil à délibérer

Le Conseil municipal, vu la demande ci-dessus et l'exposé du Maire entendu, émet un avis favorable à la demande, mais auparavant il y a lieu de faire une enquête de commode et incommode

Séance du 22 juin 1923

Le Maire communique au Conseil une lettre en date du 11 juin 1923 par laquelle de M le Préfet en transmettant par l'intermédiaire de M le Sous-Préfet de Montbéliard, le dossier du règlement des travaux d'installation de l'énergie électrique le prie d'inviter M le Maire de Frambouhans à soumettre ce dossier au Conseil municipal conformément aux conclusions du rapport de M l'ingénieur en chef, et il invite le Conseil à examiner ce dossier et le rapport de l'ingénieur et à délibérer.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de M l'ingénieur et du dossier est étonné de voir qu'il y a une si grande augmentation de dépenses sur un petit bâtiment comme cette cabine, dont le devis se montant à 5200 francs et dont le total des dépenses est de 7606,37 francs, soit une augmentation de 2406,37 francs.

Le Conseil après avoir fait connaître son étonnement accepte néanmoins le décompte.

Séance du 8 juillet 1923

Le Maire expose que le monument à la mémoire des soldats morts pour la France étant terminé, il serait convenable de l'entourer d'une grille et d'un jardin et d'y planter des fleurs et il présente au Conseil, un devis des travaux fait par M Delmastro Jean, entrepreneur à Maiche et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, émet un avis favorable et vote un crédit de 4149,90 francs, montant total des travaux.

Séance du 5 août 1923

Le Maire expose qu'il y a lieu d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales par actions et fixe le prix de l'action à deux francs pour les chasseurs de la commune et à six francs pour les chasseurs étrangers.

Le Maire expose que plusieurs amodiations de portions communales louées par le bail du 11 septembre 1920, ont renoncé à leurs portions et demandent à résilier le bail des dites portions ont été débarrées et remises en parcours. Elles sont situées aux Pontots et portent les n° 1 à Mme veuve Jules Morel, 2 à Mme veuve Emonin Voicette, 3 à Mme Epenoy

Alcide, 4 à Mme veuve Jules Morel, 8 à M Epenoy Henri, 9 à M Bertin Alcide, 10 à Mme Jourdain Ema, 11 à Mme veuve Bouhelier en tout huit amodiations, et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et vu le désir des dénommés ci-dessus, est d'avis de résilier le bail en ce qui les concerne et les décharges du paiement et décide qu'après approbation, une expédition de la délibération sera transmise à M le receveur municipal pour renseignement et avis.

Le Maire donne connaissance au Conseil de la circulaire en date du 17 juillet 1923 insérée au n° 6 du recueil des actes administratifs de la présente année par laquelle M le Préfet rappelle que la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des juges consulaires, dispose que la liste des électeurs est dressée tous les ans pour chaque commune dans la 1ère quinzaine du mois de septembre par le Maire assisté de leurs conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal.

Les prescriptions de la loi susvisée sont applicables aux élections des membres des chambres de commerce et des chambres consultatives des Arts et Manufactures.

Séance du 19 août 1923

Le Maire appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de fixer pour 1923, la taxe à percevoir pour chaque tête du bétail envoyées aux pâturages sur les terrains communaux non amodiés.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M le Maire fixe ainsi qu'il suit, sauf l'approbation de M le Préfet la taxe de pâturage pour l'année 1923.

Juments avec poulains	52 F	Génisses de 2ans	20 F
Chevaux de 2 ans	40 F	Génisses d'un an	16 F
Chevaux d'un an	30 F	Veaux	10 F
Vaches	23 F	Chèvres et brebis	3 F

Le Conseil décide que le temps du parcours ne sera pas divisé en périodes, que toutes les bêtes mises au communal pendant peu de temps sont passibles de la taxe entière.

Le Maire donne connaissance au Conseil de la circulaire en date du 16 août 1923 par laquelle M le Préfet après avoir rappelé que la plupart des municipalités parmi lesquelles se trouve Frambouhans, répondant à ses instances, ont bien voulu accorder les années précédentes une subvention au bénéfice de l'Office Départemental de placement, il prie de ne pas se désintéresser de cette question et de pressentir le Conseil municipal afin qu'il apporte désormais à l'Office départemental un placement gratuit un concours régulier.

Le Conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet et l'exposé du Maire entendu, fait connaitre qu'un crédit de 50 francs est porté au budget primitif de 1923 par faveur de l'Office départemental de placement gratuit et que son intention est de voter ce crédit chaque année tant que les finances de la commune le permettront.

Le Maire présente au Conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches comprenant quatre femmes inscrites dans la 1ère partie néant dans la 1ère partie.

Le Conseil municipal :

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues par son application ;

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance ;

Vu les dossiers des produites par les postulantes ;

Prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance.

Séance du 16 septembre 1923

Le Maire présente au Conseil une note de M Camille Taillard bucheron à Frambouhans se montant à 245,40 francs pour abattage, façonnage d'arbres bostrichés dont les agents forestiers avaient fourni l'ordre d'abattre d'urgence.

Le Conseil municipal vu la note de M Taillard vote un crédit de 245,40 francs pour payer ladite note.

Séance du 4 novembre 1923

L'an mil neuf cent vingt-trois le premier du mois de novembre devant nous, Charles Vienot, maire de la commune de Frambouhans, canton de Maiche (Doubs), s'est présentée Melle Lauve Marie précédemment institutrice à Sainte Marie-aux-Mines (Haut-Rhin) nommée institutrice à Frambouhans par arrêté de M le Préfet du Doubs en date du 27 octobre 1923, en remplacement de Melle Oudet Juliette et qui nous a prié de procéder à son installation.

Vu l'avis dont Melle Lauve Marie est porteuse et l'arrêté qui la concerne, nous déclarons Melle Lauve Marie installée dans ses fonctions et elle a signé avec nous.

Séance du 8 novembre 1923

M le Président, après avoir déclaré la séance ouverte, a invité le Conseil à établir la liste des candidats pour la nomination des répartiteurs titulaires et des répartiteurs suppléants devant exercer pendant l'année 1924 et a exposé qu'aux termes du titre II de la loi du 3 primaire an VII (23 novembre 1798) et l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil devait soumettre au choix de l'administration préfectorale deux listes de dix noms, dont l'une pour les fonctions de répartiteurs titulaires et l'autre pour les fonctions de répartiteurs suppléants, chacune de ses listes devant comprendre six noms de contribuables fonciers résidant dans la commune et quatre noms de contribuables fonciers non domiciliés dans la commune. Il a rappelé, en outre, au Conseil qu'aux termes d'une décision du Conseil d'état, en date du 24 novembre 1882, les maires et adjoints, étant répartiteurs de droit, ne devaient pas figurer sur les listes de proposition.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, a procédé, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des vingt candidats à présenter au choix de l'administration préfectorale.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Propriétaires domiciliés dans la commune

Répartiteurs titulaires

	Noms et prénoms	Age	Profession	Demeure	Observations
1	Azelvandre Jules	64	Horloger	Frambouhans	1
2	Frézard Henri	36	Cultivateur	Frambouhans	2
3	Gasner Jules	37	Cultivateur	Frambouhans	3
4	Garessus Jules	39	Cultivateur	Frambouhans	
5	Vienot Camille	41	Cultivateur	Frambouhans	
6	Monnot Hermann	37	Cultivateur	Frambouhans	

Propriétaires forains

7	Martin Honeste	54	Garde-forestier	Charmoille	4
8	Jeannerot Amédée	54	Cultivateur	Les Ecorces	5
9	Jacquot Amédée	54	Cultivateur	Les Ecorces	
10	Guillaume Louis	54	Cultivateur	Bonnétage	

Répartiteurs suppléants

Propriétaires domiciliés dans la commune

1	Gay Léon	59	Cultivateur	Frambouhans	1
2	Perrey Alfred	47	Menuisier	Frambouhans	2
3	Faivre Edouard	57	Horloger	Frambouhans	3
4	Monnot Verner	40	Cultivateur	Frambouhans	
5	Monnot Hippolyte	51	Cultivateur	Frambouhans	
6	Guerissot Léon	54	Horloger	Frambouhans	

Propriétaires forains

7	Jeannerot Henri	54	Cultivateur	Les Ecorces	4
8	Corneille Paul	54	Rentier	Maiche	5
9	Gasner Léon	46	Cultivateur	Le Russey	
10	Perrey Charles	46	Cultivateur	Montandon	

Le Maire expose au Conseil municipal que c'est à la session de novembre que les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués pour la formation des commissions chargées de la révision des listes électorales et du jugement des réclamations qui pourraient se produire.

M le Président donne lecture des instructions du Ministre de l'Intérieur sur la matière contenue dans ses circulaires des 30 novembre 1884, 25 janvier 1888 et 9 septembre 1913.

Deux commissions sont appelées à concourir à ce travail.

La première chargée de procéder à la révision des listes, se compose :

- 1 Du Maire ou à défaut d'un adjoint ;
- 2 D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- 3 D'un délégué choisi par le Conseil municipal.

La deuxième commission chargée du jugement, en premier ressort des réclamations se compose :

- 1 Des membres composant la première commission ;
- 2 De deux nouveaux délégués de Conseil municipal.

En conséquence, M le Président invite le Conseil municipal à délibérer à l'effet de désigner ses délégués pour la formation des commissions susmentionnées.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, désigne M Garessus Jules, hôtelier, cultivateur, conseiller municipal

pour faire partie de la première commission.

Messieurs Frézard Henri et Azelvandre Paul, les deux cultivateurs, conseillers municipaux pour faire partie de la deuxième commission.

Le Maire présente au Conseil, la liste dressée par le bureau de bienfaisance, conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches comprenant une femme inscrite dans la première partie et une femme dans la deuxième partie, Mme Vivot Aimé née Demoly Léontine qui doit avoir son domicile de secours dans la commune de Maiche.

Le Conseil municipal :

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application ;

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance ;

Vu les dossiers des pièces produites par les postulantes ;

Prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance.

Le Maire communique au Conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance avec les pièces à l'appui pour assistance aux familles nombreuses contenant quatre chefs de famille dans la première partie, Mme veuve Narbey née Gauthier Zoé et M M Taillard Camille, Humbert Eugène et Corneille Irénée.

Le Conseil municipal, vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance et les dossiers des pièces produites par les postulants, prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposés par le bureau de bienfaisance, en faisant remarquer toutefois que pour M Corneille Irénée, c'est à cause de sa maladie qui est incurable, qui dure depuis déjà longtemps, qui lui a déjà coûté déjà bien de l'argent et qui nécessite des soins continuels car il est paralysé et incapable de se mouvoir.

Séance du 17 novembre 1923

Le Conseil municipal décide de laisser aux institutrices, les pièces d'habitation telles quelles ont été désignées par M l'Inspecteur, c'est-à-dire 3 pièces à Mme la Directrice, 2 pièces à Melle l'adjointe. Proteste contre la prise en possession d'une pièce par Mme la Directrice au détriment de l'adjointe.

Si la commune lui doit 4 chambres, cette dame n'a qu'à faire une demande au Conseil municipal qui se fera un devoir de lui faire cette 4ème pièce aussitôt la saison propice ou envisagera la mise en état d'un nouveau logement.

Le Maire communique au Conseil municipal, le dossier relatif au règlement des travaux d'installation d'énergie électrique et il invite le Conseil à l'examiner et à délibérer.

Le Conseil municipal, en vue d'un examen sérieux et approfondi du dossier de réception des travaux, désire voir le devis et invite le Maire à le demander.

Séance du 2 décembre 1923

Pour la 4ème fois, nous sommes réunis sur notre demande en séance extraordinaire pour le logement de l'institutrice. M le Maire nous donne connaissance de la lettre de M l'Inspecteur. Nous lui faisons remarquer que nous ne méconnaissons aucun droit, si l'Inspecteur juge notre délibération nulle, nous ne changeons point de jugement et lui demandons si Mme la Directrice a le droit de s'emparer d'une pièce sans le demander au conseil et lui adresseront à M l'Inspecteur, une lettre lui donnant des détails qu'il peut ignorer.

Le Maire n'a pris aucune part à délibération et il refuse de la signer. Il s'en rapporte à l'avis de M l'Inspecteur et ne veut pas agir contre le droit.

Séance du 23 décembre 1923

Monsieur le Maire présente la note de M Taillard pour l'abattage et le façonnage de bois bostrichés.

Le Conseil municipal n'ayant jamais été avisé de ce travail décide de demander des renseignements au garde forestier. Pour ouvrir les chemins, le Conseil municipal décide de faire 4 lots. 1er lot, route départementale, 2ème lot, St Julien Charquemont, 3ème lot, le Crotot jusqu'aux Charniers et 4ème lot le cimetière compris du départ de la remise du corbillard avec ouverture du chemin devant l'église.

Mise à prix : 1er lot : 120 fr, 2ème lot : 80 fr, 3ème lot : 200 fr et 4ème lot : 30 fr.

La durée de l'adjudication est à partir du jour de celle-ci jusqu'au 31 novembre 1924 inclus.

L'ouverture des chemins commencera dans l'ordre de l'adjudication des lots et sur l'ordre du Maire.

Le service du triangle est assuré par l'adjudicataire, si en cas de force majeure il doit requérir du personnel, il doit en faire la demande au maire qui en accord avec une commission composée de MM Jules Garessus et Henri Jourdain, décidera si il y a lieu de fournir du personnel.

Le triangle doit être rentré à la remise des pompes par le dernier qui s'en sert, après chaque travail.

Le jalonnage des chemins est fait en 2 lots :

1er lot : Crotot mise à prix 38 fr

2ème lot : St Julien Charquemont mise à prix 30 fr.

FRAMBOUHANS



et les infos pratiques

INFOS PRATIQUES

Permanence de Monsieur le Maire :

Sur rendez-vous à convenir
Tel: 06.83.23.31.65

Ouverture au public du secrétariat :

Lundi : 14 H 00 - 18 H 30
Mercredi : 10 H 00 - 14 H 00
Vendredi : 10 H 00 - 12 H 00



Coordonnées de la mairie :

Mairie de Frambouhans
6, Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS

Tél : 03.81.68.60.63

e-mail de M. le Maire: mairie.frambouhans@wanadoo.fr
e-mail du secrétariat : secretariat.frambouhans@orange.fr

site internet : www.frambouhans.fr

Secrétaires de mairie :

Madame Myriam CHAPOTTE
&
Madame Amélie TYRODE

**Si vous souhaitez recevoir les informations de la Mairie par Internet,
veuillez nous communiquer votre adresse e-mail.**

Merci

Imprimés disponibles en mairie :

- Livret de famille (si le mariage a eu lieu à Frambouhans ou pour une demande de Duplicata)
- Attestation de domicile
- Inscription sur les listes électorales (pour les nouveaux résidents)
- Attestation de recensement militaire

Inscription sur la liste électorale :

Inscription volontaire : pour les habitants du village non-inscrits, vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une carte nationale d'identité (en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent afin de procéder à votre inscription ou vous pouvez le faire sur le site service-public.fr

Inscription d'office : pour toutes les personnes ayant atteint leur majorité dans l'année civile écoulée et s'étant fait recenser dans la commune lors du recensement militaire.

Location de salles :

Pour toute location, connaître les disponibilités, ou pour tous renseignements supplémentaires, veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site www.frambouhans.fr.

La salle des Tilleuls : 180 m² permettant de recevoir 150 personnes assises. Possibilité de demander la mise à disposition de 10 tables rondes 8/9 personnes.

La salle des Marronniers : 64 m² permettant d'accueillir 40 personnes assises.

Vous seront demandés pour la location de l'une des 2 salles et à la signature du contrat de location :

- une attestation d'assurance à responsabilité civile à fournir dans les meilleurs délais.
- le chèque du montant de la location qui doit être libellé à l'ordre du « Trésor Public » et remis lors de la réservation.
- un chèque de caution d'un montant de 300 € qui sera rendu au locataire après l'état des lieux en cas de non dégradation des lieux
- la casse sera à payer à la remise des clefs suivant le tableau des prix de vaisselles et ustensiles qui est affiché dans les salles.
- **Les personnes mineures qui désirent louer l'une des salles devront au préalable prendre rdv avec M. le Maire.**



Tables et bancs :

Pour les habitants de Frambouhans, la commune met à disposition 23 tables et 46 bancs.

Ceux-ci sont prêtés gratuitement, moyennant une caution de 75,00 €.

Les réservations se font auprès du secrétariat de Mairie



TARIFS 2025 :

- Salle des Tilleuls

PRIVES	Manifestations	Habitants de Frambouhans	Habitants de l'extérieur
	Petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (Rassemblement familial, anniversaire)	283,00 €	328,50 €
	Grand week-end : du vendredi matin au dimanche soir (Rassemblement familial, anniversaire)	318,50 €	364,00 €
	Goûter d'enterrement ou quelques heures (du lundi au vendredi sauf si grand week-end réservé)	141,50 €	162,00 €
	1 jour ou une soirée en semaine : le ménage doit être effectué avant le départ (Rassemblement familial, anniversaire)	212,50 €	237,50 €

ASSOCIATIONS	Manifestations	Associations de Frambouhans	Associations de l'extérieur
	Manifestation à but lucratif Petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (ouvert au public)	50 €	400 €
	Jour supplémentaire accolé au week-end	20 €	40 €
	Manifestation à but non lucratif Petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (ouvert au public)	Gratuit 30 € si besoin de vaisselle	144
	Jour supplémentaire accolé au week-end	10 €	20 €
	Réservation 1 journée ou 1 soirée en semaine (Réunion, repas de l'association, AG...)	Gratuit 30 € si besoin de vaisselle	100 €
	Manifestation à but lucratif animé par des intervenants rémunérés (du lundi au jeudi)	10 €/h	10 €/h
	Manifestation à but non lucratif animé par des bénévoles (du lundi au jeudi)	Gratuit 30 € si besoin de vaisselle	10 €/h

- **Salle des Marronniers**

PRIVES	Manifestations	Habitants de Frambouhans	Habitants de l'extérieur
	Petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (Rassemblement familial, anniversaire)	106,50 €	126,50 €
	Grand week-end : du vendredi 18h30 au dimanche soir (Rassemblement familial, anniversaire) ¹	141,50 €	162 €
	Goûter d'enterrement ou quelques heures ¹	61 €	76 €
	1 jour ou une soirée en semaine : le ménage doit être effectué avant le départ (Rassemblement familial, anniversaire) ¹	75 €	91 €

ASSOCIATIONS	Manifestations	Associations de Frambouhans	Associations de l'extérieur
	Manifestation à but lucratif - petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (ouvert au public)	30 €	100 €
	Jour supplémentaire accolé au week-end ¹	15 €	40 €
	Manifestation à but non lucratif - petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (ouvert au public)	Gratuit 30 € si besoin de vaisselle	70 €
	Jour supplémentaire accolé au week-end ¹	15 €	40 €
	Réservation 1 journée : pendant les vacances scolaires seulement ou 1 soirée en semaine (Réunion, repas de l'association, AG...) : rangée et nettoyée avant 6h du lendemain	Gratuit 30 € si besoin de vaisselle	60 €
	Manifestation à but lucratif animé par des intervenants rémunérés (du lundi au jeudi)	10 €/h	10 €/h
Manifestation à but non lucratif animé par des bénévoles (du lundi au jeudi)	Gratuit 30 € si besoin de vaisselle	10 €/h	

¹ En raison de l'accueil du périscolaire, la prestation est disponible seulement en période de vacances scolaires

QUESTION FRÉQUENTES



La lampe de rue ne fonctionne plus, que faire ?

Je note le numéro de l'identification du poteau et le communique au secrétariat de mairie qui pourra prévenir l'électricien.

Un fil est endommagé ou à terre. Je ne sais pas s'il s'agit d'un fil de téléphone, électrique ou de fibre.

Ne touchez surtout aucun fil si vous n'en connaissez pas l'origine.

S'il s'agit d'un fil électrique, le courant parvient à atteindre le sol par le biais d'un conducteur tombé à terre et vous expose à des dangers de mort.

Prévenez sans tarder le secrétariat de mairie qui se chargera de prévenir le concessionnaire concerné ainsi que les services techniques afin de sécuriser l'espace

Puis-je demander des photocopies au secrétariat de mairie ?

Le secrétariat vous fera avec plaisir vos photocopies seulement en noir et blanc.



Je suis propriétaire d'une location saisonnière. Quelles formalités ?

Que vous mettiez en location saisonnière, que vous gériez les réservations en direct ou que vous passiez par un opérateur numérique (AirBnB, Gîte de France, Booking...), vous avez l'obligation de déclarer cet hébergement auprès de la mairie de la commune où il se situe.

INFORMATIONS PRATIQUES

Urbanisme :

- Généralité

Toutes les autorisations d'urbanisme doivent se conformer au PLU ou au règlement de lotissement en vigueur. Les règlements des différentes zones du PLU sont consultables et téléchargeables sur le site :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Pour connaître les règles d'urbanisme applicables sur votre terrain, vous pouvez contacter le **service instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Maïche** (CCPM) situé 24 rue Montalembert – 25120 Maïche – Tel : 03.81.64.17.06.

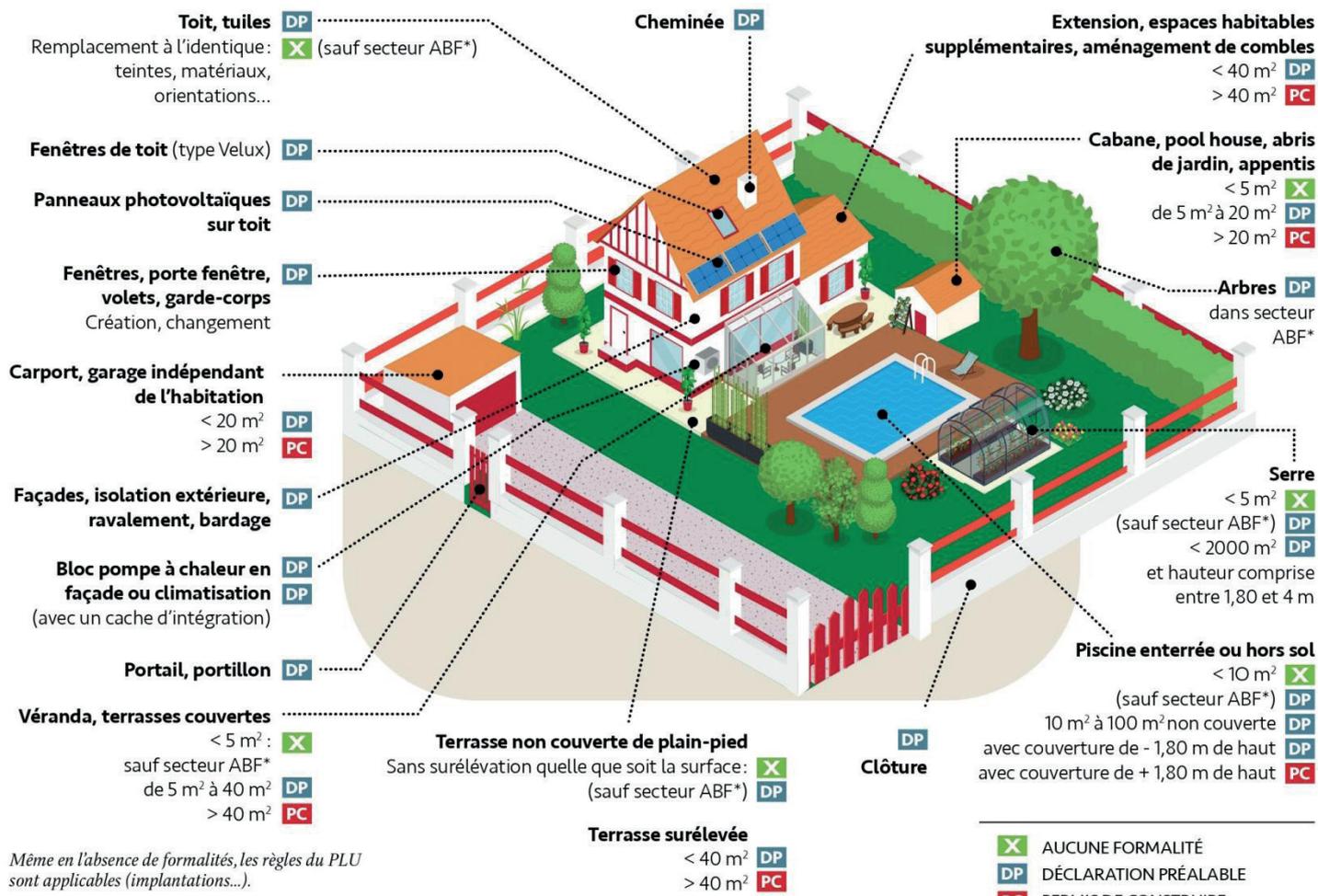
Des permanences téléphoniques ont lieu le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h. Des permanences physiques sans rendez-vous, le mardi matin et sur rendez-vous le mardi après-midi.

- Dépôt de dossier

Tout dossier d'urbanisme vierge peut être retiré au secrétariat ou téléchargé sur le site du Service Public : <https://service-public.fr>.

Tout dépôt de dossier se fait au secrétariat contre récépissé au de manière dématérialisée en se rendant sur le site : <https://paysdemaiche.geosphere.fr/guichet-unique>.

Attention : toutes les personnes qui réaliseraient des travaux sans autorisation préalable s'exposent à une procédure de régularisation qui peut remettre en cause ce qui a été réalisé.



Même en l'absence de formalités, les règles du PLU sont applicables (implantations...).

Cette image est une projection pédagogique qui n'a aucune valeur réglementaire au titre du PLU.

* Architecte des Bâtiments de France

NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE FRAMBOUHANS

Tel : 03.81.68.60.63

Adresse mail : secretariat.frambouhans@orange.fr

Site internet : <https://frambouhans.fr/>

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi : 14h00 à 18h30

Mercredi : 10h00 – 14h00

Vendredi : 10h00 – 12h00

LE PTIT MAG

Tel : 03.81.68.86.76

Adresse mail : leptitmag25@orange.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h à 12h15 et de 15h30 à 19h00, le samedi de 7h00 à 12h15 et de 15h30 à 18h00 et le dimanche de 7h00 à 12h15.

ASSISTANTES MATERNELLES

la liste des assistantes maternelles est à demander au relais petite enfance géré par la CCPM

Adresse : 8 rue de la Gare – 25120 MAICHE

Tel : 03 63 39 00 83

Adresse mail : ram@ccpm-maiche.com

DÉCHÈTERIE

Rue du Stade – 25120 MAICHE

Tel : 03.81.64.17.06 (service environnement)

Adresse mail : serviceenvironnement@ccpm-maiche.com

Horaires : l'hiver du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45- le samedi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 15h45. L'été du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45 – le samedi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45.

Une carte d'accès est obligatoire pour se rendre à la déchèterie.

CONCILIATEUR

Une permanence chaque 1er mardi du mois de 09H00 à 12H00 est proposée à l'ESPACE FRANCE SERVICES de la CCPM, 8 Rue de la Gare à MAICHE

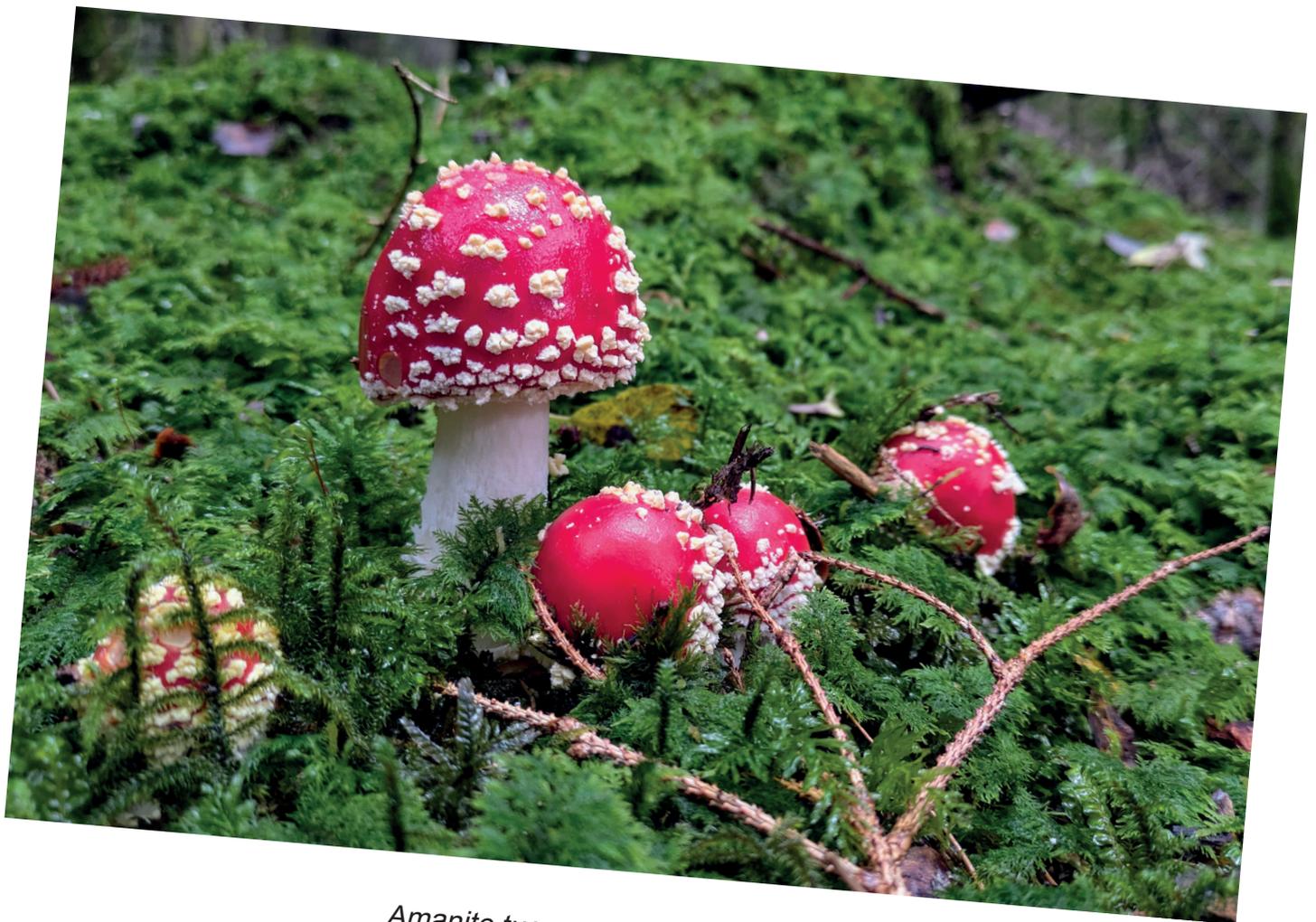
Uniquement sur rendez-vous : joel.pagnot@conciliateurdejustice.fr

INFO TRANSPORT

Savez-vous qu'il existe un service de transport destiné à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Maîche ? ALLÔ KANGOUROU

Déplacements dans toute la CCPM et pour les rendez-vous médicaux non pris en charge par l'assurance maladie.

Renseignements, infos complémentaires et réservation obligatoire au 09.70.66.79.92



Amanite tue-mouches (Amanita muscaria)